

# **COMMUNE D'ALBERTVILLE**

## **PROCES VERBAL**

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 16 MARS 2015**





**ORDRE DU JOUR**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**16 MARS 2015**

**COMMUNICATIONS**

<b>Retrait du rapport 7-1 Convention d'organisation entre la commune d'Albertville et la Société Critérium du Dauphiné Organisation – Grand départ du Critérium du Dauphiné</b>	MARTINE BERTHET
<b>MODIFICATION DES RAPPORTS 1-2 et 3-1-2 relatifs à l'extension du système de vidéoprotection</b>	MARTINE BERTHET
<b>Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires : évaluation 2014/2015, projet rentrée 2015/2016</b>	CHRISTELLE SEVESSAND
<b>Politique de la ville</b>	MARTINE BERTHET
<b>Décisions du maire</b>	HERVE BERNAILLE
<b>Remerciements des associations</b>	MARTINE BERTHET

**DELIBERATIONS**

	<b>I</b>	<b>PROGRAMMATION</b>	
SP	1-1	<b>Terrain synthétique – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR</b>	MARTINE BERTHET
SP	1-2	<b>Vidéoprotection – Installation de 38 caméras supplémentaires - Demande de subvention</b>	MARTINE BERTHET
	<b>II</b>	<b>CENTRE NATIONAL DE SKI DE HAUT NIVEAU</b>	
DGS	2-1	<b>Centre national de ski de haut niveau – Avenant 1 au bail emphytéotique administratif</b>	MARTINE BERTHET
	<b>III</b>	<b>AFFAIRES FINANCIERES</b>	

	<b>3-1</b>	<b>Autorisations de programme/crédits de paiement</b>	
SA	<b>3-1-1</b>	Autorisation de programme/crédits de paiement – Equipements sportifs du centre national de ski de haut niveau – 2015-2016 - Ouverture	HERVE BERNAILLE
SA	<b>3-1-2</b>	Autorisation de programme/crédits de paiement – Extension du système de vidéo protection – 2015-2016 - Ouverture	HERVE BERNAILLE
	<b>3-2</b>	<b>Budget annexe réseau de chaleur</b>	
SA	<b>3-2-1</b>	Ouverture du budget annexe réseau de chaleur	HERVE BERNAILLE
SA	<b>3-2-2</b>	Autorisation de programme/crédits de paiement – Construction du réseau de chaleur – 2015-2016 - Ouverture	HERVE BERNAILLE
SA	<b>3-2-3</b>	Budget annexe du réseau de chaleur – Budget primitif 2015	HERVE BERNAILLE
SA	<b>3-2-4</b>	Avance remboursable 2015 au budget annexe réseau de chaleur	HERVE BERNAILLE
	<b>3-3</b>	<b>Budget principal Ville</b>	
SA	<b>3-3-1</b>	Budget principal 2015 - Décision modificative n° 3	HERVE BERNAILLE
SP	<b>3-4</b>	<b>Subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association pour le développement d'Albertville et de son territoire par la culture (ADAC) – Organisation de l'événement « Une lenteur frénétique »</b>	PASCALE MASOERO
SP	<b>3-5</b>	<b>Tarifs 2015 - Création d'un nouveau tarif réduit d'entrée au musée</b>	PASCALE MASOERO
	<b>IV</b>	<b>AFFAIRES GENERALES</b>	
SA	<b>4-1</b>	<b>Commission Qualité de vie - Composition</b>	MARTINE BERTHET
	<b>V</b>	<b>URBANISME-FONCIER</b>	
	<b>5-1</b>	<b>Urbanisme</b>	
ST	<b>5-1-1</b>	Soumission des travaux de ravalement de façade à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal	YVES DUJOL
	<b>5-2</b>	<b>Acquisitions et aliénations diverses</b>	
ST	<b>5-2-1</b>	Cession les Papillons Blancs – Stade Baneton	YVES DUJOL

**VI CULTURE-PATRIMOINE**

SP 6-1 **Renouvellement de la convention de partenariat avec la FACIM** PASCALE MASOERO

**VII SPORTS-COMMERCE-TOURISME**

SP retiré 7-1 **Convention d'organisation entre la commune d'Albertville et la Société Critérium du Dauphiné Organisation - Grand départ du Critérium du Dauphiné** VINCENT ROLLAND

**VIII MARCHES PUBLICS**

SA 8-1 **Achat d'électricité - Adhésion au groupement de commandes du SDES 73** FRÉDÉRIC BURNIER FRAMBORET

SA 8-2 **Protocole transactionnel - Mission de maîtrise d'œuvre pour le service d'eau potable** FRÉDÉRIC BURNIER FRAMBORET



REPUBLIQUE FRANCAISE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2015

Le seize mars deux mille quinze à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le dix mars 2015, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Catherine TERRAZ, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Christelle SEVESSAND, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Josiane CURT, Maurice MONTJOVET, Jean MARTINATO, Marie-Agnès LEROUX, Fabrice ZANIVAN, Valérie ROUGERON, David GUILLOT, Jean-Pierre JARRE, Esman ERGUL, Marie-Christine VANHOUTTE, Aziz ABBAS, Bérénice LACOMBE, Muriel THEATE, Chloé CHENAL, Pierre POINTET, Claude BESEVAL, Philippe PERRIER, Noëlle AZNAR-MOLLIEX, Laurent GRAZIANO, Michel BATAILLER, Valérie AINAUD

Étaient excusés :

Vincent ROLLAND qui a donné pouvoir à Martine BERTHET  
Claudie LEGER qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO  
Dominique RUAZ qui a donné pouvoir à Noëlle AZNAR-MOLLIEX

Le quorum étant atteint (30 personnes), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire.

Chloé CHENAL est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

### APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2014

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE  
2014 EST APPROUVE A L'UNANIMITE**

#### COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2015

**1° RETRAIT du rapport 7-1 Convention d'organisation entre la commune d'Albertville et la Société Critérium du Dauphiné Organisation – Grand départ du Critérium du Dauphiné**

Martine BERTHET

La convention finalisée avec la Société Critérium du Dauphiné Libéré n'ayant pu être adressée aux conseillers municipaux dans les délais réglementaires, l'examen de cette question est reporté au conseil municipal du 7 avril prochain.

## **2° MODIFICATION DES RAPPORTS 1-2 et 3-1-2 relatifs à l'extension du système de vidéoprotection**

Martine BERTHET

Une erreur de plume sur le montant estimatif de l'opération (il fallait lire 763 110 euros HT au lieu de 763 110 euros TTC) s'est glissée dans les rapports *1-2 Vidéoprotection – Installation de 38 caméras supplémentaires - Demande de subvention* et *3-1-2 Autorisation de programme/crédits de paiement – Extension du système de vidéoprotection – 2015-2016 – Ouverture*.

Ces rapports sont modifiés en conséquence.

L'annexe B2-1 à la DM3 "Situation des autorisations de programme et crédits de paiement" est également modifiée.

Vous trouverez dans votre dossier les documents modifiés.

## **3° Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires : évaluation 2014/2015, projet rentrée 2015/2016**

Christelle SEVESSAND

C'est une réforme imposée par l'État et qui n'a pas été pensée localement pour être mise en place convenablement. Il a fallu faire face, nous n'avons pas eu le choix et c'est la loi. Nous avons travaillé dans l'urgence c'est à dire sans délai. Cette loi nous a conduit à repenser l'organisation dans son ensemble sur plusieurs points : humains, techniques, financiers, matériel et aussi au point de vue de la sécurité des élèves. Donc des conditions de mise en œuvre qui ont été bien complexes. Ça c'était l'objet d'une première phase ensuite une seconde phase : une phase de réajustement et du coup avec les grands inconnus de cette affaire, c'est le taux de fréquentation au niveau des temps d'activités de vie scolaire.

### **Les principaux points de l'évaluation 2014/2015**

#### Volet Juridique :

- PEDT validé ;
- 5 déclarations délibérées DDCSPP avec 5 coordinateurs présents sur les groupes scolaires ;
- taux d'encadrement respecté ;
- quotas diplômés difficile à atteindre en BAFA et BAFA.

#### Les lieux d'activité :

- mise en place d'une charte de partage des locaux ;
- répartition des locaux écoles entre enseignants et agents de la ville globalement correcte, bonne coopération directeurs d'école & coordinateurs, restent quelques réticences des enseignants à prêter « leur classe » ;
- déséquilibre de l'utilisation des locaux, entre les groupes TAP avec 12 à 18 enfants dans une seule salle et les petits groupes de 2 à 5 enfants sur les dispositifs scolaires (APC, études...).

#### L'organisation de la réforme :

- même horaire pour les maternelles et les élémentaires = facilité organisationnelle pour les familles ;
- ouverture d'une garderie le midi, et dédoublement des garderies maternelle/élémentaire au centre ville, Albert Bar et Val des Roses, appréciés et bien fréquentés par les familles,

- les enfants scolarisés en CLIS sont majoritairement accueillis aux TAP. Prise en charge complexe nécessitant des moyens à adapter davantage ;
- d'autres dispositifs sont organisés en même temps que les TAP (APC, Lire et faire Lire, cours de langue...) = Multitude de dispositifs mobilisant des salles de classe, des acteurs différents aux disponibilités variables qui modifient les réservations régulières des enfants sur les TAP, et brouille la responsabilité de la prise en charge.

#### Les ressources humaines :

- 95 personnes sur la semaine, (5 coordinateurs & 90 agents différents) : 67 agents ville (animateurs réguliers et vacataires, ETAPS, ATSEM, agents de service, agents du CSC), 9 intervenants de clubs, 1 bénévole, 10 enseignants, 3 AVS ;
- les coordinateurs sont essentiels au bon fonctionnement quotidien des TAP et garantissent un lien de qualité avec l'école (régulation des tensions, informations, contact de proximité pour les familles...).

#### Les inscriptions :

- 950 enfants en moyenne soit 58,5 % de l'effectif global sur les trois premières périodes ;
- TAP et garderie du soir : double pointage et double système d'inscription.

#### Le coût :

- la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires mobilise 24 111 h d'agents (19 809 h sur les TAP + 4 302 h pour les garderies) ;
- 260 000 € de nouvelles charges pour mettre en œuvre la réforme ;
- 133 000 € de recettes rendues pérennes (81 K€ de fonds d'amorçage et 52 k€ de crédits CAF) ;

Le coût net de la réforme à charge de la collectivité est estimé à 127 K€.

#### Le contenu des activités :

- programmation en rotation sur 4 types d'activité :
  - Élémentaire = culture/environnement – sport – activités diverses – activités artistiques ;
  - Maternelle = loisirs/détente, activité de motricité, activité artistique, jeux de construction ;
- fonctionnement variable selon les groupes scolaires ;
- besoin d'équipes plus solides en RRS ;
- nécessité d'un encadrement renforcé et adapté pour les enfants scolarisés en CLIS.

#### Liens aux enseignants :

- soutien précieux des équipes pédagogiques pour les TAP qu'il faut veiller à entretenir ;
- inquiétudes des enseignants sur la fatigue des enfants et les après-midi trop courts pour les plus petits ;
- impact sur la scolarité :
  - En maternelle : plus d'enseignement les après-midi pour les PS & MS qui sont réveillés vers 15h et enchaînent quasi directement avec les TAP ;
  - En élémentaire : incidence pour les activités qui nécessitent des déplacements (sorties scolaires, ski, etc.).

#### **Les points saillants de l'évaluation des grandes villes au niveau national :**

- le surcoût occasionné ;
- une gestion des aides financières souvent complexe notamment avec la CAF ;
- une faible participation financière des parents : 38 % des grandes villes ont rendu

- payant les TAP – participation souvent symbolique ;
- une difficulté à recruter des animateurs en nombre suffisants, diplômés et compétents sur des créneaux horaires restreints ;
- la gestion des désistements et remplacements des animateurs absents (taux d'absentéisme parfois jusqu'à 20 %) ;
- le manque de locaux quand les enseignants refusent l'accès à leur classe ;

On se retrouve bien dans cette analyse sur Albertville.

### **Le projet de rentrée 2015/2016**

Au-delà des points d'évaluation relevés sur Albertville, une recherche approfondie a été effectuée sur les communes aux alentours ou de taille identique à Albertville pour mieux identifier les points pouvant conforter une éventuelle amélioration de l'organisation actuelle sur la commune.

Il en ressort que, d'une part, chaque projet d'organisation est propre au contexte local devant compter sur ses ressources, ses contraintes, ses potentiels et ses limites. D'autre part, globalement, les communes sont rarement satisfaites du système mis en place pour la première année de fonctionnement. Certaines d'ailleurs font évoluer leur organisation pour la prochaine rentrée.

De plus, selon que l'on se place du point de vue de l'enfant, des parents, des enseignants ou des organisateurs, aucune des formules connues ou expérimentées à ce jour ne fait unanimité.

Enfin, il a été constaté, une rentrée difficile pour tous (enfants, parents, enseignants et organisateurs) qui tend finalement à se « normaliser » par la prise des habitudes et de nouveaux réflexes.

Une décision est attendue par le DASEN pour programmer la rentrée prochaine. Or à notre sens, pour prendre une décision sérieuse et motivée, il apparaît nécessaire de fonctionner une année complète, compte-tenu de la complexité du dispositif et de tous les effets induits dont on ne mesure pas encore toutes les conséquences. Nous n'avons finalement que 4 mois et demi de fonctionnement derrière nous, ce qui est finalement très peu.

Pour toutes ces raisons, nous envisageons de reconduire le dispositif à l'identique pour la prochaine année scolaire, considérant que la phase expérimentale n'est pas suffisamment aboutie. Nous souhaitons nous laisser du temps pour voir dans quelle mesure l'organisation actuelle répond aux besoins des enfants, les plus concernés par cette réforme.

En revanche, au terme de l'année 2015/2016, si cette organisation avait besoin d'être modifiée, elle le sera.

En conséquence, le projet éducatif de territoire reste d'actualité.

## **4° Politique de la ville**

Martine BERTHET

Présentation : la politique de la ville telle que définie par la loi du 21 février 2014

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 définit la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle vise à assurer l'égalité des territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Elle acte la simplification de la géographie prioritaire dans un cadre contractuel rénové, le **contrat de ville**, qui doit intégrer les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articuler avec les contrats de plans conclus entre l'Etat et la Région.

Ce contrat de ville, piloté à l'échelle intercommunale, doit être conclu entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés.

Le contrat de ville réunit les signataires autour d'un même projet, l'Etat, les collectivités, les grands opérateurs et les services publics (pôle emploi, caisse des dépôts et consignations, chambres consulaires...) et doit associer des entreprises et commerces, des associations et



des habitants.

Il doit prioritairement mobiliser des crédits de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales et s'inscrire dans un processus de co-construction avec les habitants.

Le contrat de ville est construit pour une durée de 6 années autour de 4 piliers : la cohésion sociale, le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi, la citoyenneté.

Le Journal Officiel du 31 décembre 2014 a publié la nouvelle liste des quartiers prioritaires. La ville d'Albertville a été retenue dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville pour son quartier « Contamine – Val des Roses » ce qui en fait un territoire entrant.

Le quartier du Champ de Mars n'a pas été retenu par le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) même s'il présente des signes de fragilité. Nous ne pouvons que le déplorer.

#### Point d'avancement sur Albertville

Le cabinet ITINERE a été retenu pour aider la ville à élaborer le diagnostic territorial et définir les axes stratégiques de notre contrat de ville.

La réunion de lancement s'est déroulée le 5 janvier dernier sous la présidence du préfet, de la sous-préfète et de moi-même.

L'objectif est de finaliser le contrat pour le soumettre au conseil municipal du 26 mai prochain.

Pour ce faire sont constitués :

- des groupes de travail thématiques (cohésion sociale, renouvellement urbain et développement économique-emploi) vont se constituer avec plusieurs partenaires pour établir un diagnostic et proposer des axes de développement. Ils seront co-animés par les représentants de l'Etat, l'intercommunalité, la commune et le Cabinet ITINERE. La thématique citoyenneté devra être transversale aux trois autres thématiques. ;
- le comité stratégique dont la mission est de valider le travail des groupes thématiques, assurer le suivi stratégique du contrat et préparer les décisions du comité de pilotage. Y participent : le maire, la sous-préfète, le président de la communauté de communes ;
- le comité de pilotage est co-présidé par le préfet, le président de la communauté de communes et le maire de la commune d'Albertville. Il pilote, valide, suit et évalue le contrat de ville ;
- le conseil citoyen est une instance de participation des habitants, d'associations et de partenaires locaux qui vise à proposer des actions et suivre leur mise en œuvre. Sa composition doit être soumise au Préfet qui l'officialise par un arrêté préfectoral pour la durée du contrat (6 ans). Ce conseil citoyen est pour moitié, composé d'acteurs professionnels et associatifs et pour autre moitié d'habitants à parité hommes/femmes. Le nombre est libre mais une vingtaine de personnes paraît être une bonne taille. La loi de rénovation de la politique de la ville préconise un tirage au sort des habitants avec toutes les limites que cette méthode pose. L'objectif est de constituer le plus rapidement possible ce conseil pour inclure la réflexion de ses membres au contrat de ville.

#### Financement

Outre les crédits spécifiques de la politique de la ville, les villes signataires des contrats de ville sont prioritaires pour émarger au droit commun.

En outre, certains dispositifs sont renforcés en direction des quartiers entrants grâce au soutien de la caisse des dépôts et consignations notamment.

### **INTERVENTIONS**

#### **Noëlle AZNAR MOLLIEUX :**

« Concernant les instances, est-il prévu d'associer les différentes composantes du conseil municipal au groupe de pilotage ? Est-ce-que le schéma le prévoit ? »

#### **Madame le maire :**

« Oui, tout à fait. »

**Noëlle AZNAR MOLLIEUX :**

« Nous serons donc sollicités pour intégrer quel type d'instance ? Le comité stratégique ou le comité de pilotage ? »

**Jean-François BRUGNON :**

« Il n'y a pas d'élu au conseil citoyen. La question se pose pour le comité stratégique où il y aurait une désignation au conseil municipal.

Je voulais simplement rajouter que nous attendions une aide financière assez importante de la part de l'État. L'État a annoncé 500 millions d'euros. Quand on fait le compte, avec une centaine de départements, cinq contrats de ville sur la Savoie, trois à Chambéry, un à Aix les Bains et un à Albertville, on espère au final une aide de l'ordre de 200 000 euros sur les projets susceptibles d'aboutir. Cela fait très peu. Il est donc important de mobiliser tous les fonds de droit commun. »

**5° Décisions en vertu de la délibération du 22 avril 2014 accordant délégation au maire**

Hervé BERNAILLE

- **Décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans**

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions
18/12/14	SAVOIRS POUR REUSSIR SAVOIE	Maison des associations 21 Rue G. Lamarque	01/10/14 31/09/17	Bureaux n°211 et 218, 2ème étage de 2 x 18 m²	547,20 €
20/02/15	VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	3 Rue Suarez	01/01/15 31/12/15	16,49 m² de stockage	Gracieux
02/03/15	OCA	19 Montée Adolphe Hugues	01/01/15 31/12/15	66,87 m² consistant en 14 m² de stockage et une salle de réunion de 52,87 m²	845,62€ Charges comprises
23/02/15	LA PALETTE	14 Montée Adolphe Hugues	01/01/15 31/12/15	106,64 m² de bureaux et atelier	341,04 € Charges comprises
07/02/15	CSF	19 Montée Adolphe Hugues	01/01/15 31/12/15	170,34 m² dont consistant en 50,10 m² de stockage 120,24 m² de ludothèque	174,78 € Charges comprises
04/02/15	ECLAIREURS	120 Chemin de l'Olivet	01/01/15 31/12/16	RDC : 1 local de stockage de 92,66 m² 1 entrée de 10,90 m² 1 <sup>er</sup> étage : 1 bureau de 14,77 m² 1 bureau de 14,35 m² 1 bureau de 22,81 m² 1 bureau de 23 m² Sanitaires de 1,52 m² Escalier/couloir de 17,65 m² partagé avec les SCOUTS	Gracieux
26/02/15	FANTASIA	88 Rue de la République	01/01/15 31/12/15	27,55 m² de stockage	82,65 € Charges comprises
02/03/15	AMIS DU VIEUX CONFLANS	Place de Conflans	01/01/15 31/12/18	Locaux de 171,75 m² : 2 salles archéologie de 36 m² 2 salles bibliothèque de 45 m² 1 salle Hudry de 22,05 m² 2 salles archives de 30,20 m²	2 610,60 € Charges comprises
16/02/15	OGCA	21 Rue des Fleurs	01/01/15 31/12/15	Bâtiment dénommé « secrétariat » 158,21 m² soit : 1 bureau de 12,16 m² 2 salle de réunion de 92,78 m² 1 espace repro de 6,31 m² 2 réserves de 24,56 m² Sanitaires de 6,02 m² Couloir de 16,38 m²	Gracieux
27/02/15	HCA	21 Rue des Fleurs	01/01/15 31/12/15	Bâtiment B 75,08 m² Bureau 5 – 11,32 m² Bureau 6 – 12,49 m² Bureau 7 – 12,54 m² Bureaux 8 et 9 – 25,20 m² Sanitaires – 4,55 m² Couloir – 8,98 m²	Gracieux
20/02/15	MARREC LUDOVIC	1 Rue Pargoud	01/03/15 28/02/16	Appartement de type F4 de 118,43 m²	9 302,04 €
24/02/15	CHAT LIBRE	Maison des associations 21 Rue G. Lamarque	16/02/15 15/02/18	Bureau n°218, 2ème étage de 18 m²	273,60 €

**6° Remerciements**

Martine BERTHET

Les associations suivantes remercient la municipalité pour l'octroi de subventions :

- L'Association nationale des médaillés de la Résistance Française

- Le Groupe folklorique de Conflans – Albertville
- L'Association Les Papillons Blancs
- L'Association Le Pélican
- L'Ensemble musical Réveil Albertvillois
- Albertville Tarentaise Triathlon
- L'UNAFAM 73
- Les Restaurants du Cœur
- A.D.A.P.A.R Albertville / Ugine
- Les Bénévoles 92
- Le Club des accordéonistes Albertvillois
- L'Agence départementale d'information sur le logement
- L'Association des jeunes sapeurs pompiers

## 7° Événements familiaux

Martine BERTHET

Au nom du conseil municipal, madame le maire adresse ses sincères condoléances à :

- Patricia MARTINEZ, adjoint administratif 2ème classe au sein du service citoyenneté et population, pour le décès de sa mère, survenu le 12 février dernier.

## 8° Le prochain conseil municipal est programmé

**Mardi 7 avril 2015 à 18h30.**

## DELIBERATIONS

<b>N° 1-1</b>		ST
<b>OBJET</b>	<b>PROGRAMMATION</b> <b>Réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique –</b> <b>Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la</b> <b>dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2015</b>	
<b>RAPPORTEUR</b>	Martine BERTHET	

L'État lance un appel à projets dans le cadre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR). Cet appel à projets permet d'assurer des financements supplémentaires pour des opérations d'investissement au titre de l'exercice 2015.

Il vous est proposé de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'opération suivante :

- **réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique**  
Montant estimatif de l'opération : 550 000 euros HT soit 660 000 euros TTC

La Ville d'Albertville possède un terrain de football « stabilisé ». Cet équipement n'est plus utilisé par le club local depuis de nombreuses années. La surface « stabilisée » est obsolète et ne correspond plus aux pratiques d'aujourd'hui. Le terrain possède néanmoins un éclairage et est situé à proximité du stade olympique au cœur du campus olympique.

Les travaux prévus ont pour objectif la création d'un terrain de football en gazon synthétique en lieu et place du terrain « stabilisé ». Le gazon synthétique permet une utilisation de l'équipement quelles que soient les conditions météorologiques. Sa création permettra de décharger l'utilisation des terrains en gazon naturel notamment en période

hivernale et donc de préserver leur état pour les périodes d'accueil des équipes de ligue 1, la collectivité souhaitant redynamiser sa politique d'accueil du sport de haut niveau.

Les travaux portent sur le terrassement, le drainage, la pose du revêtement et des sous-couches, le traçage des aires de jeux, l'installation d'une main courante et de grilles permettant la fermeture de l'équipement.

Cette opération est prévue sur le troisième trimestre 2015.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Origine du financement	Montant € HT
Subvention de l'État : DETR	200 000
Commune	350 000
Total	550 000

Je vous propose :

- d'approuver cette opération de réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique comme exposée ci-dessus ;
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 550 000 euros HT ;
- d'approuver le plan de financement faisant apparaître des participations financières de l'État ;
- de demander à la Préfecture, dans le cadre de la DETR 2015, une subvention de 200 000 euros pour la réalisation de cette opération ;
- de confirmer que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;
- de demander l'autorisation de démarrage anticipé des travaux ;
- d'autoriser madame le maire, ou un adjoint ayant reçu délégation à solliciter toutes les subventions possibles auprès de l'État (CNDS), de la région Rhône Alpes, du conseil général de la Savoie, de la fédération française de Football et de tout autre organisme compétent ;
- d'autoriser madame le maire ou à défaut un de ses adjoints ayant reçu délégation, à faire toutes démarches pour mener à bien ces opérations.

## INTERVENTIONS

### **Philippe PERRIER :**

« Le terrain synthétique, c'est une bonne chose, on ne peut être contre.

Toutefois, nous nous posons une question : avez-vous consulté le club d'athlétisme, notamment pour le lancer du marteau puisqu'ils utilisent le stade stabilisé ? Quelle solution avez-vous pour ce club, à moins qu'ils ne lancent le marteau sur le stade synthétique ?

Avez-vous consulté également le club de boules qui peut organiser, le cas échéant, cela s'est déjà fait par le passé, un concours sur ce lieu ? Où en êtes-vous dans vos consultations ? »

### **Madame le maire :**

« Il est bien évident qu'avant de lancer ce projet, nous avons rencontré à la fois les clubs de foot, d'athlétisme et de boules. Tous sont d'accord sur le projet. La solution suivante a été

proposée au club d'athlétisme : la cage de marteau sera décalée, il y a largement la place sur le terrain. Le club de boules qui va intégrer l'ex-bâtiment SAMSE, disposera de tout l'espace autour du bâtiment pour organiser les compétitions qu'il souhaite. Ils nous disent que c'est un excellent projet. »

## DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur**

<b>N° 1-2</b>		SP
<b>OBJET</b>	<b>PROGRAMMATION</b> <b>Vidéoprotection - Installation de 38 caméras</b> <b>supplémentaires - Demande de subvention</b>	
<b>RAPPORTEUR</b>	Martine BERTHET	

Le dispositif de vidéo protection sur la commune d'Albertville, constitué de 13 caméras, a une finalité dissuasive mais aussi d'aide aux services de la police dans le cadre de leur travail d'investigation et d'élucidation.

En collaboration avec la police nationale, et dans le cadre de la politique partenariale de sécurité et de prévention de la délinquance développée sur le territoire communal, il est proposé de compléter le dispositif de vidéoprotection actuel par l'installation de 38 caméras (18 caméras mobiles de type dôme, 5 caméras fixes, 15 ensembles de 2 caméras) aux emplacements indiqués sur les plans de masse joints.

L'ensemble de cet équipement, matériel et génie civil, estimé à 763 110 euros HT soit 915 732 euros TTC, est éligible au fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Il convient à cet effet de solliciter les subventions correspondantes.

Je vous propose :

- d'approuver l'installation de 38 caméras de vidéoprotection supplémentaires aux emplacements comme définis sur les plans de masse ;
- de solliciter une subvention correspondante auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

### **Noëlle AZNAR MOLLIEUX :**

« Compte-tenu de l'importance de ce dossier et de son volume, financier, de son impact, nous interviendrons à plusieurs voix sur les différents aspects du dossier.

Un petit préambule pour vous indiquer que nous n'avons aucun problème à aborder ce sujet qui concerne la sécurité de nos concitoyens, sur lequel nous ne manifesterons aucun angélisme ni ne ferons appel à des propos caricaturaux. Nous n'avons aucun problème à aborder cette question dans la mesure où elle n'intervient pas au détour d'un débat sur la politique jeunesse. »

### **Madame le maire :**

« Il s'agit effectivement du montant global. Toutefois, l'opération peut être menée en plusieurs tranches avec une partie fixe, la transmission des données. Jean-François BRUGNON peut nous en dire plus. »

### **Jean-François BRUGNON :**

« C'est vrai, le prix peut paraître important. Mais cette vidéo-protection s'inscrit dans un

projet beaucoup plus global, avec la création d'un réseau fibre optique en anneau qui permettra de relier les services avec un débit beaucoup plus important et une plus grande fiabilité. La vidéo-protection, en fait, c'est une application supplémentaire. Mais on veut relier l'ensemble des bâtiments communaux et intercommunaux et ainsi y faire transiter l'ensemble des flux de données des bâtiments comme l'informatique, la téléphonie, la vidéo-protection, la domotique - ce qui permet à distance de supprimer, d'éteindre des lumières, d'augmenter ou d'éteindre le chauffage, donc sûrement des économies à réaliser, le câblage de l'ensemble des écoles pour la numérisation des écoles, également les badgeages, la vérification des entrées et des sorties. Donc, vous voyez, cela nous permettra d'éviter de nombreux frais de fonctionnement auprès de différents opérateurs. C'est vraiment un projet global Co.RAL et Ville. »

**Noëlle AZNAR MOLLIEX :**

« Question corollaire. Est-ce que la subvention interministérielle pratisera le coût de la fibre ou ne la prendra-t-elle pas en compte du tout ? Parce que les subventions de l'État sur la vidéo-protection ou vidéo-surveillance, interviennent uniquement sur les dépenses exclusivement liées à l'usage des caméras.

Du fait que vous profitez de la vidéo-protection pour installer la fibre, effectivement, on se doutait bien que la fibre n'était pas installée pour les seules caméras, cette dépense inscrite au BP à hauteur de 320 000 euros, va-telle être éligible aux subventions d'État ? »

**Madame le maire :**

« La mise en place de la fibre optique est indispensable au fonctionnement des caméras, puisque le réseau hertzien mis en place pour les 7 caméras est complètement saturé et ne peut accueillir de caméras supplémentaires. L'installation de cette fibre optique que nous souhaitons mettre en place pour le fonctionnement des caméras est indispensable et indissociable du dossier.

Nous verrons ensuite effectivement ce qui pourra être pris en compte mais nous souhaitons présenter un dossier complet et espérons être subventionnés sur la totalité puisque, sans l'installation de la fibre optique, les caméras ne peuvent fonctionner. »

**Laurent GRAZIANO :**

« Une intervention sur le terme de vidéo-protection et de vidéo-surveillance. Il convient peut-être pour un tel sujet de le replacer dans son contexte. Actuellement, il y a peu d'études menées sur la vidéo-surveillance.

Il y a bien un rapport de 2009 qui avait été commandé par le ministère de l'Intérieur, mais dont l'objectif était de fournir aux collectivités des arguments pour adhérer à ce type de dispositif.

En 2011, la Cour des comptes a alerté sur le fait que les différentes études conduites à l'étranger - il y a des pays en avance sur ce thème comme le Royaume-Uni - ne démontrent pas globalement l'efficacité de la vidéo-surveillance.

Enfin, on sait qu'en 2014, l'État a sollicité un prestataire extérieur pour évaluer l'efficacité de la vidéo-protection de la voie publique.

Tout cela nous amène à poser légitimement la question de l'efficacité du dispositif.

Certes, l'aspect fibre optique est très intéressant, il n'y a pas de problème sur ce point. L'efficacité est au cœur du problème étant donné la somme en jeu qui n'est pas anodine pour une municipalité comme Albertville.

Quelques remarques concernant le projet : le réseau prévu est considérable pour la ville, avec à terme 51 caméras, soit un ratio d'une caméra pour 400 habitants.

Il y a très peu de villes qui font aussi bien, si l'on veut dire, aussi bien en France : Nice avec ses 1 000 caméras, arrive en tête avec 1 caméra pour 350 habitants.

Le réseau paraît, au delà d'une certaine démesure, un peu déséquilibré. Je m'explique. Une ville comme Annecy dispose de 46 caméras mais parallèlement a une gestion en temps réel de la vidéo-surveillance, 14 opérateurs exploitent réellement les données de vidéo-surveillance.

A Albertville, on aura 51 caméras mais à priori personne pour exploiter la ressource. Donc pour dire clairement les choses, si une personne est agressée la caméra ne la protégera pas d'avantage puisqu'elle ne pourra pas déclencher d'intervention, contrairement à une gestion en temps réel.

Trois questions rapidement. Au regard des doutes et des questions que l'on peut se poser, pouvez-vous nous indiquer sur quelles études vous êtes-vous appuyés pour lancer un projet d'une telle ampleur, qui est un pari en terme d'efficacité ? Avez-vous prévu une ligne budgétaire pour évaluer le dispositif ? Et la question se pose quand même, même si le parc sera relativement important, allez-vous poursuivre cette politique dans les années qui viennent, c'est-à-dire est-il prévu d'aller au-delà de 51 caméras ? »

**Madame le maire :**

« De nombreuses questions et de nombreuses réponses à votre intervention.

Je pense qu'à l'étranger il a été prouvé, démontré, suite aux attentats dans différents pays, que les auteurs des attentats avaient pu être identifiés grâce aux caméras.

Vous parlez d'un prestataire extérieur que l'État a sollicité pour évaluer les dispositifs, vous ne nous donnez pas les résultats des évaluations.

Sur le coût de l'opération et le nombre de caméras supplémentaires : comme je l'ai dit en présentant la délibération, il s'agit d'un montant maximum et d'un nombre maximum de caméras qui pourront être installées sur plusieurs années.

Un réseau démesuré, déséquilibré. Démesuré, non : on a de nombreux quartiers à couvrir ; déséquilibré, je ne pense pas non plus.

Toujours est-il que ce réseau a été étudié avec les spécialistes de la police nationale qui j'ose l'espérer, connaissent leur métier.

Ensuite, l'exploitation en temps réel. Vos propos me paraissent assez antinomiques : vous êtes contre les caméras mais vous sollicitez une exploitation en temps réel enfin, vous regrettez qu'il n'y ait pas d'exploitation en temps réel.

Nous n'avons pas dit qu'il n'y aurait pas d'exploitation en temps réel, nous nous posons la question et, effectivement, c'est une demande de la police nationale. Nous nous réservons la possibilité sur des créneaux qui nous semblent particulièrement à risques, comme par exemple la période des fêtes de Noël avec les fermetures des commerces en période des fêtes de Noël, d'assurer une exploitation en temps réel. Nous nous réservons la possibilité de le faire, après avis et validation de la police nationale et de la préfecture.

Le dossier a été examiné par les spécialistes de la police nationale au niveau départemental et régional.

Concernant l'évaluation, je ne pense pas que cela soit nécessaire : nous verrons si les effets sont tangibles ou non et nous nous appuyerons sur les résultats dont nous feront part nos policiers nationaux spécialisés dans ce domaine.

Pour suivre cette politique, je pense que le nombre maximum de caméras installées sur la commune sera de 38 sauf si le besoin se faisait sentir à d'autres endroits que l'on n'a pas souhaité équiper pour le moment parce que, pour nous, sans risques.

Si nous souhaitons engager l'installation de ces caméras, c'est à la demande des Albertvillois qui sont très nombreux à se soucier, à être inquiets de leur sécurité et c'est pour nous une priorité de répondre à ce besoin, d'apporter cette réponse à une attente très forte des Albertvillois. Questionnez un peu autour de vous, je ne pense pas que l'on vous dira le contraire. »

**Laurent GRAZIANO :**

« Quelques remarques sur ce qui vient d'être dit.

A aucun moment, il n'a été dit qu'il ne fallait pas installer de caméras. Il a simplement été dit, je vais préciser le propos, qu'il en faut peut-être un peu moins mais avec une surveillance, une gestion en temps réel. C'est ce qui était derrière le terme « équilibre », entre l'équipement, le parc et la gestion du flux vidéo.

Après, on entend bien l'idée que la police nationale a été sollicitée mais il paraît peu vraisemblable que ce ne soit pas le pouvoir politique qui décide d'installer 38 caméras, peut-être en prenant appui sur la police nationale. Il serait surprenant que la police nationale vous enjoigne d'installer 38 caméras à Albertville.

Pour terminer, concernant les études, il y a quelques études, notamment au Royaume-Uni, qui fournissent des chiffres : par exemple, à Londres, avec un taux d'élucidation lié à la vidéo-protection dans 3 % des cas. Alors 3 % ce n'est pas négligeable, c'est mieux que zéro mais ce n'est pas non plus le médicament miracle ! »

**Madame le maire :**

« Il s'agit bien évidemment d'une décision politique mais que nous assumons complètement puisque c'est le souhait des Albertvillois. Je le disais encore dernièrement, nous avons été élus par les Albertvillois pour faire la politique qu'ils souhaitent voir appliquer sur la commune. Nous répondons simplement à leurs attentes. »

**Jean-François BRUGNON :**

« Un détail technique sur l'exploitation de ces données. Effectivement, l'exploitation de ces données peut se faire à Albertville mais rien n'empêche d'externaliser l'exploitation, par exemple, au commissariat de Chambéry, c'est aussi rapide. On étudie également cette question.

Mon grand étonnement : Noëlle nous dit qu'elle ne veut pas faire d'angélisme, qu'elle est pour la vidéo-protection et vous, vous nous dites pratiquement le contraire : d'après ce que je comprends, on fait trop de choses, on en fait trop. Non, on n'en fait pas trop !

Maintenant, sur les 3 % d'élucidation, je ne crois pas qu'on dispose des mêmes chiffres. »

**Claude BESEVAL :**

« Juste une question pratique, je vois Pierre et Jean-Pierre qui sont en train de regarder les dossiers : n'aurait-on pas pu avoir toutes les caméras sur un plan un peu plus grand, parce que sur 4 ou 5 feuilles pour trouver les endroits ! On est quelques-uns à bien connaître Albertville, mais il faut vraiment chercher un moment pour situer les caméras. »

**Madame le maire :**

« On diffusera le plan à la prochaine séance, le 7 avril. Il n'y a pas de problème. »

**Noëlle AZNAR MOLLIEUX :**

« Une petite précision, nous n'avons pas encore fait part de notre vote, nous n'avons pas d'opposition de principe ni politique ni philosophique à l'existence des caméras.

Concernant le montant, on a été un petit peu surpris, je vous avoue puisqu'au début du mandat vous aviez annoncé, rappelez-vous, 50 000 puis 100 000 euros puis dans la presse 150 000 euros, enfin on a un petit peu le tournis parce qu'on ne sait plus du tout quel chiffre considérer, et là on arrive pratiquement à un million d'euros.

Il est tout à fait légitime que l'on ait ce type d'interrogation, ce type de débat. Ce n'est pas neutre. Les ratios que Laurent GRAZIANO a fournis sur le taux d'équipement montrent que c'est un choix politique, certes que vous assumez mais qui est loin d'être neutre.

Je m'interroge toujours madame le maire quand vous dites : on conduit la politique que les Albertvillois veulent. Attention, je pense qu'il y a un pas entre des souhaits et des sentiments exprimés et puis je doute que des Albertvillois vous aient dit « mettez-nous un million d'euros pour des caméras à chaque carrefour ». Je ne pense pas que cela se soit passé ainsi. C'est une politique d'affichage fort.

Si cela peut rassurer les gens : l'ancienne équipe avait implanté deux nouvelles caméras ce qui montre bien qu'il n'y avait pas d'opposition. Elles ont un effet rassurant sur les gens mais là on est vraiment passé à un stade supérieur.

Je voudrais simplement revenir sur le fond : les caméras, c'est une réponse, les policiers municipaux, en est une autre. Plus globalement, ce n'est qu'une partie des réponses. Où en êtes-vous de votre politique de prévention ? Qu'en est-il du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) : où en est-il dans son action, dans les préconisations, les groupes de travail. Nous sommes allés sur le site internet de la ville pour voir où vous en étiez, simplement je pense qu'il y a un petit problème de mise à jour puisqu'il y a toujours l'ancienne référence aux comités de quartiers, aux médiateurs. Nous n'avons pas pu trouver d'informations sur la politique de prévention qui s'articule avec la politique de dissuasion et de répression. Vous allez peut-être pouvoir nous répondre. »

**Madame le maire :**

« Je suis heureuse d'apprendre que vous n'avez pas d'opposition concernant la mise en place des caméras. J'ai constaté que vous souhaitez même aller beaucoup plus loin puisque vous préconisez et prônez la mise en place de quelqu'un en permanence derrière les caméras. Pas, que nous n'avons pas franchi nous-même, malgré l'équipement que vous semblez trouver trop important pour notre ville. Pour en revenir à ce niveau d'équipement, comme je l'ai dit et je le répète, c'est le nombre maximum de caméras qui pourront être



installées sur la ville. Simplement, c'est un dossier qui est présenté dans sa globalité. Je dois même dire que si nous avons suivi les préconisations de la police nationale, il y aurait plus de caméras.

Deuxième point, ce ne sont pas que les caméras qui sont concernées, mais bien évidemment l'alimentation et la transmission des données.

Concernant le CLSPD, il s'est réuni en début d'année. Je fais des points très réguliers avec le Commandant de la police nationale et monsieur le Procureur également. Les informations concernant la ville circulent bien, il n'y a pas de problème à ce niveau là, y compris avec la sous-préfecture. Concernant le CLSPD, il se réunira selon le souhait de monsieur le Procureur et des différents intervenants, une fois par an pour faire un point d'étape. Entre temps, différents groupes travaillent comme le CSP et d'autres groupes de travail qui ont été mis en place de façon concomitantes avec le contrat ville.

C'est un tout qui avance. Un nouveau chef de police municipale qui vient d'arriver, qui prend ses marques et qui est en train de faire des propositions par rapport aux directives que je lui ai données. Tout est en train de s'organiser, d'être réorganisé.

Ma réponse vous convient-elle ? »

**Noëlle AZNAR MOLLIEUX :**

« Partiellement, disons que nous n'avons pas encore la vision de votre politique de présence dans les quartiers de proximité qui est complémentaire de tout ce dont vous venez de nous parler. »

**Madame le maire :**

« On ne peut pas aller « plus vite que la machine », si je peux me permettre de m'exprimer ainsi. Tout est en train de se mettre en place de façon concomitante : on ne peut pas mettre en place le contrat de ville en faisant abstraction des autres actions, c'est un tout et on ne va pas faire de la réunionite aiguë. Nous souhaitons avoir des groupes de travail efficaces et c'est ce qui est en train de se mettre en place et qui prend forme. »

**Michel BATAILLER :**

« Juste un point d'interrogation. Lors des derniers conseils municipaux, on avait parlé de vidéo-protection mais on tend à aller vers de la vidéo-surveillance. Votre orientation aujourd'hui quelle est-elle ? C'est vraiment d'aller vers de la vidéo-surveillance ou c'est de rester sur de la protection simplement ? »

**Madame le maire :**

« Pour l'instant, on souhaite rester sur de la vidéo-protection. Il est vrai que la police nationale nous incite beaucoup, comme je le disais tout à l'heure, à être en vision continue sur certains créneaux mais on en n'est pas là actuellement. Il y a des demandes de visionnage qui nous sont faites régulièrement par la police nationale et ça se limite à ça pour le moment. Des visionnages qui leur ont permis d'élucider des affaires ce qui tend à prouver que c'est une action très utile. Il y a t-il d'autres questions ? »

**Noëlle AZNAR MOLLIEUX :**

« Vous avez évoqué votre distance par rapport à l'évaluation, l'évaluation c'est pas un gros mot dans les politiques publiques. Quand on investit près d'un million d'euros, on doit pouvoir à un moment donné, expliquer et prouver l'efficacité, c'est ça l'évaluation. Ce n'est pas un dispositif, une usine à gaz, c'est revenir devant le citoyen pour expliquer que le choix politique est le bon. »

**Madame le maire :**

« Je pense que les différents dispositifs mis en place comme les dispositifs entrant déjà dans le contrat de ville et le CLSPD pourront suffire à eux-mêmes pour évaluer cette mise en place.

Je soumets au vote. Il s'agit-là d'un vote pour approuver l'installation des caméras et la demande de subvention. »

**DECISION**

**Le conseil municipal, à la MAJORITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur**

**avec 5 ABSTENTIONS et 1 VOTE CONTRE**

<b>N° 2-1</b>	DGS
<b>OBJET</b>	<b>CENTRE NATIONAL DE SKI DE HAUT NIVEAU</b> <b>Centre national de ski de haut niveau (CNSHN) – Avenants 1 au bail emphytéotique administratif et à la convention de mise à disposition non détachable</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	Martine BERTHET

La fédération française de Ski (FFS) a retenu la ville d'Albertville comme territoire hôte du futur centre national de ski de haut niveau (CNSHN) destiné à accueillir les athlètes du pôle France et des équipes de France.

Pour répondre aux attentes techniques et temporelles de la FFS de livraison du CNSHN en avril 2016, la ville a décidé de réaliser le centre national de ski de haut niveau sous forme d'un ensemble contractuel unique et indivisible composé d'un bail emphytéotique administratif (article L.1311-2 et suivants du code général des collectivités territoriales, ci-après dénommé CGCT) et d'une convention de mise à disposition non détachable (BEA/CMD).

Par délibération du 2 décembre 2014, la société d'aménagement de la Savoie Développement (SAS DEVELOPPEMENT) a été désignée titulaire de l'ensemble contractuel BEA/CMD pour un coût de construction de 4 172 500 € HT et un loyer annuel de 254 496 € HT versé en 25 échéances.

Depuis sa désignation, la SAS Développement, en lien avec la direction technique nationale de la FFS et les services municipaux, a poursuivi son travail d'analyse et d'optimisation technique et financière.

Ainsi, il a notamment été retenu le principe d'une réduction des prestations de chauffage dans l'espace acrobatie, zone dans laquelle les athlètes s'entraîneront en vêtements de compétition.

Par ailleurs, des équipements sportifs, initialement intégrés au projet, seront réalisés directement par la ville, permettant ainsi une adéquation plus fine aux spécificités techniques demandées par la FFS.

Au final, il s'agit donc d'opérer une réduction de coût de 385 000 € HT pour la partie relative au coût de la construction, qui ressort ainsi à 3 787 500 € HT, contre les 4 172 500 € HT sus-évoqués.

Le loyer annuel à verser par la ville d'Albertville passe dans cette nouvelle configuration de 254 496 € HT à 224 291,96 € HT, ce qui porte le coût de revient total de l'opération à 5 607 299,02 € HT pour la commune, contre les 6 362 400 € HT prévus initialement, soit une baisse de 755 101 € HT.

Vu les articles L. 1311-2 et suivants code général des collectivités territoriales, en ses articles L.1311-2 et suivants ;

Vu les articles L. 1415-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R. 1415-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 2 décembre 2014 ;

Considérant que le projet de la société d'aménagement de la Savoie Développement répond aux objectifs et aux besoins de la ville et de la fédération française de Ski par ses aspects techniques fonctionnels et par son coût ;

Vu le bail emphytéotique administratif en date du 15 décembre 2014 ;

Vu la convention de mise à disposition en date du 15 décembre 2014 ;

Vu le projet d'avenant au bail emphytéotique administratif ;

Vu le projet d'avenant à la convention de mise à disposition ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 13 mars 2015 ;

Vu l'exposé qui précède ;

Je vous propose :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 au bail emphytéotique administratif portant sur une réduction de 385 000 € HT du coût de revient de l'ouvrage à édifier, qui s'établit à présent à 3 787 500 € HT ;
- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du bâtiment à la commune, portant le loyer annuel à 224 291,96 € HT, pour un total de loyers à verser sur 25 ans de 5 607 299,02 € HT ;
- de dire que les crédits permettant le règlement du loyer annuel seront inscrits au budget communal dès la prise d'effet de la convention de mise à disposition, soit dès le budget primitif 2016 ;
- d'autoriser monsieur Vincent ROLLAND, premier adjoint, à signer les avenants à l'ensemble contractuel BEA-CMD ainsi que tout document à intervenir à ce sujet ;
- d'autoriser madame le maire à lancer les consultations nécessaires à l'aménagement par la ville d'Albertville des équipements sportifs du centre national de ski de haut niveau, hors bail emphytéotique administratif ;
- de dire que le montant des dépenses correspondant à cette dernière réalisation sont prévues par l'autorisation de programme n°2015-03 ouverte ce jour, et que les crédits de paiement 2015 sont ouverts au budget principal 2015 de la ville d'Albertville, tel que modifié ce jour par la décision modificative n°3.

## INTERVENTIONS

### **Noëlle AZNAR MOLLIEUX :**

« Une simple remarque, nous nous abstenons dans la mesure où nous n'avons pas participé le 2 décembre au vote qui nous lie avec la SAS. En revanche, cela nous permettra d'aller plus vite et nous sommes favorables, bien entendu, à l'APCP que vous nous proposerez pour les équipements sportifs. Je voudrais juste noter un petit peu malicieusement que nous sommes ravis de voir que vous redécouvrez les vertus de la maîtrise d'ouvrage public et que vous avez noté que ça permettait de répondre plus finement aux spécificités techniques de la FFS. On pourrait aussi rajouter que cela peut vous permettre d'émerger à des subventions, ce qui n'était pas le cas en les incluant dans le BEA. »

**Madame le maire :**

« Ce que je vois surtout c'est qu'il y a eu un gros travail qui a été fait à la fois par nos services et la FFS pour parvenir à une réduction de nos coûts de production de l'ouvrage. »

**Noëlle AZNAR MOLLIEUX :**

« En partie sur la partie chauffage effectivement mais sinon il s'agit de sortir 270 000 euros d'équipements sportifs pour les réintégrer à l'autre enveloppe qui était déjà de 600 000 euros. Il y a un delta, une diminution sur la partie chauffage. Ce n'est pas une baisse réelle de 755 101 euros HT : il y a 270 000 euros que nous retrouvons à la charge de la ville dans l'APCP sur les équipements sportifs, on est bien d'accord ? »

**Madame le maire :**

« Au final, il y a 480 000 euros de réduction et je remercie les services qui ont travaillé sur ce dossier. »

**Philippe PERRIER :**

« Une intervention sur le coût exorbitant de votre solution. On arrive à une solution pratiquement à 6 millions d'euros sans les frais de fonctionnement du bâtiment. Avec une évaluation des frais de fonctionnement à 100 000 euros par an, sur 25 ans on peut calculer la somme que cela représente : on approche largement les 8 millions d'euros. C'est une solution très, très chère et qui plus est, comme vous avez modifié les choses au niveau du parc du Sauvay notamment avec l'opération CEBAL, a un effet domino sur l'ensemble du Val des roses. Donc c'est une solution très chère et qui perturbe les habitants. On en parlera tout à l'heure. C'est vraiment dommage d'avoir renversé la table comme vous l'avez fait à votre arrivée pour finir sur une solution à 8 millions d'euros plutôt qu'une solution à 3 millions. »

**Madame le maire :**

« Je ne vois pas pourquoi vous incluez les frais de fonctionnement : quelque soit le mode de construction, le montage choisi, les frais de fonctionnement existent. 5,6 millions pour un tel bâtiment avec un gymnase, une salle d'acrobatie, de nombreuses salles de musculation et autres, des bureaux, des vestiaires, je pense que c'est un prix plus que raisonnable. »

**Philippe PERRIER :**

« Les frais de fonctionnement bien évidemment existaient dans tous les cas de figure.

Quand je dis 100 000 euros, c'est qu'ils étaient calculés.

Il y avait la taxe foncière qui était calculée aussi, parce que la taxe foncière sera bien à payer. Alors là, on n'a jamais eu de réponse à savoir si la taxe foncière sera payée par la SAS ou par la ville. Est-ce que c'est le locataire qui va la payer, aujourd'hui on n'a toujours pas la réponse.

Dans tous les cas de figure les frais de fonctionnement étaient calculés.

L'investissement était bien moindre, il n'était pas de ce niveau-là. Il s'élevait seulement à 1 million-1,5 million d'euros pour la ville dans un premier temps, après l'achat CEBAL. C'était 1,6 million d'achat, plus 1,5 million de travaux et après il y avait les loyers, les frais de fonctionnement qui devaient être payés mais aussi le loyer de la FFS, comme dans ce cas-là, je pense que la FFS payera un loyer, je ne sais pas. »

**Madame le maire :**

« Bien évidemment que la FFS nous payera un loyer.

1,5 million de travaux dans le bâtiment CEBAL, je ne sais pas comment vous arrivez à livrer un bâtiment de ce niveau-là qui convienne parfaitement à la FFS, ce n'est pas possible. Et puis, oui effectivement, heureusement que nous allons avoir un autre gymnase pour les scolaires.

« Y a -t-il d'autres questions, d'autres interventions ? »

**DECISION**

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur**

**avec 6 ABSTENTIONS**

<b>N° 3-1-1</b>	SA
<b>OBJET</b>	<b>AFFAIRES FINANCIERES</b> <b>Autorisation de programme/crédits de paiement – Equipements sportifs du CNSHN – 2015-2016 – Ouverture</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	Hervé BERNAILLE

La ville d'Albertville va réaliser le centre national de ski de haut niveau (CNSHN), destiné à accueillir les athlètes du pôle France et des équipes de France de la fédération française de Ski (FFS).

La construction du bâtiment est réalisée par le biais d'un bail emphytéotique administratif et d'une convention de mise à disposition non détachable du bâtiment à la ville, qui le louera à la FFS.

Les équipements sportifs seront réalisés directement par la Ville, permettant ainsi une meilleure adéquation aux spécificités techniques demandées par la FFS. Ils correspondent notamment au process de balnéothérapie, aux sols sportifs (gymnase, salle de musculation, pistes d'athlétisme), à des équipements sportifs, aux équipements de scoring et horloges.

Ils sont évalués à ce stade à 870 000 € TTC et seront réalisés au cours des exercices 2015-2016. Leur spécification exacte est en cours d'étude avec la FFS.

Je vous propose donc de gérer ces opérations d'équipement sous forme d'autorisation de programme/crédits de paiement pour ne pas geler inutilement les crédits du budget 2015.

Participant d'une opération destinée à la location par la ville d'Albertville d'un local professionnel aménagé à la FFS, la TVA grevant les dépenses de cette activité devrait pouvoir au moins partiellement être récupérée par la voie fiscale.

Des subventions sont également attendues pour le cofinancement de ces dépenses, notamment de l'État (CNDS – Centre national pour le développement du Sport) et du conseil régional.

Je vous propose :

- d'ouvrir une autorisation de programme pour cette opération pluriannuelle d'équipement sportif du CNSHN, à due concurrence d'un montant de 870 000 euros TTC et selon la répartition par crédits de paiement, telle que présentée dans le tableau ci-après :

<b>N° AP/CP</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant global de l'AP en euros TTC</b>	<b>CP 2015</b>	<b>CP 2016</b>
2015-03	<b>Equipements sportifs du CNSHN</b>	<b>870 000 €</b>	<b>270 000 €</b>	<b>600 000 €</b>
	<i>Article 2318 – autres immobilisations corporelles en cours – équipements et leurs frais de montage par les fournisseurs</i>	270 000 €	270 000 €	
	<i>Article 2188 – autres</i>			

	<i>immobilisations corporelles</i>	600 000 €		600 000 €
--	------------------------------------	-----------	--	-----------

- de dire que les crédits 2015 sont inscrits au budget principal 2015, tel que modifié ce jour par la décision modificative n°3 ;
- de retenir le principe du report automatique des crédits de paiement qui ne seraient pas consommés, sur les crédits de paiement de l'année N+1 de cette autorisation de programme ;
- d'autoriser madame le maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat (centre national pour le développement du sport), du conseil régional Rhône-Alpes et de tout autre organisme.

### INTERVENTIONS

**Philippe PERRIER :**

« A-t-on les 270 000 euros au budget ? »

**Hervé BERNAILLE :**

« Ils sont inscrits dans la décision modificative 3 qui suit. »

**Philippe PERRIER :**

« Ne vaut-il pas mieux voter la DM d'abord ? »

Je pense que cela serait mieux de voter la DM d'abord. Là, on va voter quelque chose qui n'est pas au budget. »

**Hervé BERNAILLE :**

« On a déjà plus que prévu au budget actuellement, avant la DM. »

### DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur**

<b>N° 3-1-2</b>	<b>AFFAIRES FINANCIERES</b>	SA
<b>OBJET</b>	<b>Autorisation de programme/crédits de paiement - Extension du système de vidéoprotection 2015-2016 - Ouverture</b>	
<b>RAPPORTEUR</b>	Hervé BERNAILLE	

Le projet a pour but l'extension du dispositif de vidéoprotection des espaces publics en différents points particuliers situés dans la commune avec pour finalité de :

- prévenir, anticiper, dissuader et gérer les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics particulièrement exposés à des risques d'agression et de vol ;
- donner les moyens aux autorités compétentes, d'identifier dans la mesure du possible, les auteurs de troubles aux fins d'y donner la suite qu'il convient ;
- prévenir, anticiper et gérer toutes les situations pouvant générer des perturbations des flux d'automobiles.

Pour répondre à l'ensemble de ces objectifs, ce projet prévoit à terme l'installation

de 38 caméras « sur l'espace urbain » dont :

- 18 caméras mobiles de type dôme ;
- 5 caméras fixes ;
- 15 ensembles de 2 caméras (caméra reconnaissance de plaques et caméra contexte) ;

soit 38 caméras.

Le positionnement des caméras a été réalisé en prenant en compte de nombreux éléments :

- prise en compte du diagnostic de vidéoprotection réalisé par le référent sûreté de la Police Nationale
- concertation étroite avec le référent sûreté de la Police Nationale
- entretiens avec les élus et fonctionnaires territoriaux concernés par le projet
- inventaire des lieux, de la nature et de la quantification des troubles
- prise en compte des contraintes naturelles et urbanistiques

Les images de chaque caméra seront centralisées dans le poste central de supervision (PCS) situé dans le bâtiment de la Police Municipale. Les images de chaque caméra seront enregistrées 24h/24 et pendant la période maximale définie par l'autorité compétente.

Les images du système ne seront pas visualisées en permanence depuis le poste central de supervision (PCS) de la ville.

Un report des images au CIC de la Police nationale de la ville d'Albertville est aussi prévu.

Je vous rappelle que ce projet est éligible au FIPD 2015-2017.

La programmation des investissements pour la période 2015-2017 porte sur un total de 915 732 euros TTC.

Je vous propose donc de gérer cette opération d'équipement sous forme d'autorisation de programme/crédits de paiement pour ne pas geler inutilement les crédits 2015 du budget principal.

Je vous propose en conséquence :

- d'ouvrir une autorisation de programme pour cette opération pluriannuelle d'extension du système de vidéoprotection, à due concurrence d'un montant de 915 732 euros TTC et selon la répartition par crédits de paiement, telle que présentée dans le tableau ci-après :

N° AP/CP	Opération	Montant global de l'AP en euros TTC	CP 2015	CP 2016	CP 2017
2015-04	<b>Extension du système de vidéoprotection</b>	<b>915 732 €</b>	<b>400 000 €</b>	<b>380 000 €</b>	<b>135 732 €</b>
	<i>Article 2188 - Autres matériels</i>	240 000 €	100 000 €	140 000 €	
	<i>Article 2315 - Installations, matériels et outillages techniques - réseau</i>	675 732 €	300 000 €	240 000 €	135 732 €

- de dire que les crédits 2015 sont inscrits au budget principal 2015 ;
- de retenir le principe du report automatique des crédits de paiement qui ne seraient pas consommés, sur les crédits de paiement de l'année N+1 de cette autorisation de programme.

## INTERVENTIONS

**Hervé BERNAILLE :**

« Monsieur GRAZIANO nous a parlé tout à l'heure du taux d'éluclidation des délits, voire des crimes qui permet de mesurer l'efficacité du dispositif. J'ajouterais que si l'on veut évaluer l'efficacité ou l'évaluation d'un programme, il faut aussi tenir compte du taux de dissuasion. »

**Philippe PERRIER :**

« Dans la discussion que nous avons eue tout à l'heure, vous avez répondu que l'on a largement l'argent pour assumer cette dépense. Nous n'avons pas les éléments qui nous permettent de vérifier ces propos.

Nous souhaiterions avoir pour le prochain conseil municipal le détail de toutes les lignes prévues pour l'investissement.

On a une enveloppe de 4,5 millions d'équipement propre : nous souhaiterions connaître chaque ligne budgétaire. Parce que là on est en train de faire notre marché. Je voudrais savoir comment sont utilisés les 4,5 millions, ligne par ligne. »

**Madame le maire :**

« Les 270 000 euros dont on parlait tout à l'heure correspondaient à 600 000 inscrits au budget, donc ils sont déjà inscrits. Ces informations vous les avez eues lors du vote du budget 2015. »

**Philippe PERRIER :**

« Oui, mais nous n'avons pas le détail. »

**Madame le maire :**

« Vous avez eu les détails au fur et à mesure de l'avancement des opérations. »

**Philippe PERRIER :**

« C'est à dire sur les 4,5 millions : comment est utilisé chaque euro. Je sais que les documents existent. On voudrait aussi avoir le détail du chapitre 011. »

**Madame le maire :**

« Vous pouvez venir le consulter, prenez rendez-vous avec Hervé BERNAILLE. »

**Philippe PERRIER :**

« Je vous remercie ».

## DECISION

**Le conseil municipal, à la MAJORITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur**

**avec 5 ABSTENTIONS et 1 VOTE CONTRE**

<b>N° 3-2-1</b>		SA
<b>OBJET</b>	<b>AFFAIRES FINANCIERES</b> <b>Budget annexe du réseau de chaleur – Décision d'ouverture</b>	
<b>RAPPORTEUR</b>	Hervé BERNAILLE	

La ville souhaite réaliser un réseau de chauffage urbain<sup>1</sup>, appelé communément « réseau de chaleur », qui a vocation à desservir indifféremment des usagers publics ou privés et comprend :

- des unités de production de la chaleur, constituées à titre principal de chaufferies bois et en complément de chaufferies au gaz, afin de garantir la souplesse et la continuité du service ;

<sup>1</sup> La collectivité en est l'autorité organisatrice au sens de la loi n°80-531 du 15/07/1980 relative aux économies d'énergie et à l'utilisation de la chaleur ;



- un réseau primaire de canalisations empruntant la voirie publique ou privée et aboutissant à des postes de livraison de la chaleur aux abonnés, après branchement volontaire au réseau ;
- la vente de chaleurs à des partenaires publics mais également à des usagers privés.

Les avantages d'un tel projet sont multiples (l'étude de faisabilité en cours en a validé la réalité pour le projet d'Albertville) :

- l'économie sur la facture énergétique des abonnés puisque le coût de la chaleur produite par le réseau a vocation à être moins onéreux et aléatoire sur le long terme que celui issu des énergies fossiles, ce qui compense les dépenses d'investissement et d'exploitation du réseau collectif ;
- la valorisation d'une ressource locale – le bois - et l'offre d'un débouché pour des sous-produits d'industries locales ;
- le renforcement d'emplois locaux pour l'approvisionnement et l'exploitation des équipements ;
- la contribution à la réduction des impacts sur l'environnement de la production d'énergie ;
- la participation à une plus grande indépendance énergétique par le recours à une énergie renouvelable et de récupération, d'origine locale.

Le recours à une énergie renouvelable rend cette opération potentiellement éligible à des financements dédiés à ce type d'énergies, tels que :

- le fonds chaleur de l'ADEME, auprès duquel nous souhaitons déposer un dossier de financement au titre de l'année 2015 ;
- ou des prêts bancaires bonifiés dédiés aux actions favorisant la transition énergétique, tels que ceux qui sont ouverts sur la période 2013-2017 par la caisse des dépôts et Consignations sur fonds d'épargne.

La réglementation en vigueur considère par ailleurs que les services publics de production et de distribution de chaleur qui vendent de la chaleur à des usagers externes :

- constituent des services industriels et commerciaux (SPIC), dont les opérations budgétaires et comptables doivent être gérées dans le cadre d'un budget annexe, régi par les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
- doivent être financés par les usagers du service, sauf exceptions définies par l'article L.2224.2 du CGCT ;
- sont assujettis de plein droit à la TVA<sup>2</sup> lorsque leur chiffre d'affaires est supérieur à la franchise en base<sup>3</sup>. Les recettes de vente de chaleur aux utilisateurs étant estimées comme supérieures à la franchise en base, donc taxables, la commune pourra ainsi déduire la TVA grevant les dépenses du service.

Pour satisfaire à nos obligations budgétaires et comptables, mais également déclaratives en matière fiscale, je vous propose de dire que :

- les opérations de réalisation et de gestion du réseau de chaleur sont gérées par une régie municipale dotée de la seule autonomie financière en application des dispositions des articles L.2221-1 et suivants du CGCT, au sein d'un budget annexe spécifique ;
- le budget annexe est ouvert à compter de ce jour sous la dénomination «réseau de chaleur»,
- ledit budget annexe est régi par les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
- ledit budget annexe est assujetti de plein droit à la TVA au sens des articles 256 et 293 B du CGI ;

2 En tant que réalisant une livraison d'un bien meuble corporel (la chaleur) au sens de l'article 256 du CGI.

3 Au sens de l'article 293 B du CGI.

- les terrains d'assiette sur lesquels seront édifiées les chaufferies, qui figurent à l'actif du budget principal doivent être affectés audit budget annexe, pour leur valeur vénale ;
- madame le maire est autorisée à se rapprocher du trésorier, comptable de la commune pour en assurer la mise en œuvre.

## **INTERVENTIONS**

### **Noëlle AZNAR MOLLIEUX :**

« C'est un projet extrêmement intéressant avec des aspects très positifs comme la valorisation de l'énergie-bois. C'est vrai qu'un réseau de chaleur s'il est bien mené, s'il séduit suffisamment d'abonnés potentiels peut être une très belle réalisation et peut faire baisser le coût de l'énergie. C'est quelque chose d'important.

Notez que ce sont des dossiers comme vous l'avez souligné qui bénéficient de soutiens très importants dans le cadre du fonds de chaleur de l'ADEME, qui dans le cadre de la loi sur la transition énergétique a été réabondé par Ségolène ROYAL qui en a doublé les crédits. Si Albertville peut être bénéficiaire de ces crédits, cela sera très bénéfique.

Alors pour autant c'est un très très gros projet qui pose un certain nombre de questions. Effectivement, il y a un impact financier, c'est un choix qui est financièrement très important. Même si c'est un service qui doit s'équilibrer.

Première question sur le calendrier de l'opération, vous avez parlé de l'étude de faisabilité : où en est-on ? Est-on en train de lancer l'AMO parce que c'est toujours précédé d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ? Quand aura-t-on le rendu de cette étude qui est primordiale et qui préconise à la fois les caractéristiques du réseau, les choix écologiques, les choix technologiques et également le choix de gestion ? »

### **Frédéric BURNIER FRAMBORET :**

« Nous devons retourner le dossier à l'ADEME pour le 25 mars. Le dossier est prêt, les choix ont été faits quant au mode de gestion, quant aux bâtiments desservis et à l'ensemble du réseau tel qu'il a été monté par l'assistant maître d'ouvrage, le choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ayant fait l'objet d'une délibération il y a deux mois. »

### **Noëlle AZNAR MOLLIEUX :**

« Serait-il possible d'avoir ces éléments. Nous n'avons pas eu le rendu de cette étude qui est vraiment le document fondamental pour l'implantation d'un réseau de chaleur.

Vous nous avez bien donné quelques caractéristiques en début de délibération sur la longueur du réseau. Mais sur le nombre d'abonnés potentiels, sur les choix, nous avons très peu d'éléments pour le moment et il serait intéressant que l'on puisse les avoir. »

### **Frédéric BURNIER FRAMBORET :**

« Nous avons reçu le document final ce matin seulement, ce qui explique qu'il n'ait pas été communiqué avant. Je peux vous donner quelques éléments de réponse.

Pour les bâtiments raccordables, il y aura 116 bâtiments qui pourront être raccordables :

- 6 bâtiments de santé ;
- 16 ensembles de logements sociaux représentant à eux seuls 1 200 logements, 51 copropriétés représentant 1 700 logements - l'étude a été faite auprès de toutes les copropriétés : nous avons retenu un taux de 65 %, sur le nombre de copropriétés qui seraient favorables à un raccordement au réseau, on se doute bien que 100 % des conseils syndicaux ne vont pas accepter ;
- 17 établissements scolaires ;
- 16 bâtiments communaux, hors bâtiments scolaires ;
- 9 bâtiments tertiaires, peut-être la piscine de Gilly puisqu'elle a besoin de chauffage en été quand les autres bâtiments n'en n'ont pas besoin.

Cela représente environ 4 500 logements desservis par la chaufferie au stade de cet avant projet.

### **Noëlle AZNAR MOLLIEUX :**

« Vous avez fait le choix de la gestion en régie, c'est un choix qui est courageux.

Mais avec quels personnels, sur quels services d'appui, avec quelles compétences internes puisque la gestion d'un réseau de chaleur nécessite à minima un ingénieur et des techniciens qui sont rompus à ce type d'installation ? »

**Madame le maire :**

« Nous sommes en train de composer l'équipe, nous nous appuyerons vraisemblablement sur la SEM Energie à laquelle la ville adhère, qui est une filiale de la SEM 4V. Les techniciens sont en cours de recrutement, nous sommes en train de composer une équipe. Et bien évidemment, nous vous en dirons plus dès que les choses seront complètement calées. »

**Noëlle AZNAR MOLLIEUX :**

« Dernier point et qui n'est pas l'un des moindres : le lieu d'implantation des chaufferies. Vous proposez un réseau avec quatre chaufferies, deux gaz et deux bois.

Dans un premier temps, il me semble que vous l'aviez évoqué sans doute au sein de ce conseil, vous aviez envisagé l'ex-terrain SAMSE, enfin l'implantation actuelle SAMSE et puis il me semble avoir lu dans la presse que vous étiez à nouveau en réflexion.

Ce n'est pas neutre, il y a un certain nombre de points de vigilance très, très importants pour l'implantation de ce type de chaufferie.

A la fois en terme de circulation, d'approvisionnement : il serait intéressant de connaître l'étude qui a été faite sur les possibilités de mobiliser les ressources en bois, d'où proviendront-ils, quel type d'acheminement, par quels types de transport ? Cela engendrera effectivement une circulation de camions avec des plaquettes ou des granulés, suivant le choix qui sera fait. Et donc ce type d'installation suppose un environnement non résidentiel. Je pense que vous êtes informés de ce qui se passe à ANNECY en ce moment, on déplace la chaufferie du cœur du quartier de Novel sur l'ancien site de l'ex-usine AREVA en zone industrielle, pour y installer à la place un restaurant scolaire.

Il nous semble intéressant à ce stade, puisqu'on a l'impression que le projet est bien avancé - vous parlez de recruter l'équipe - même si on n'a pas tous les éléments, de connaître le lieu d'implantation de cette installation de chaufferie urbaine. »

**Madame le maire :**

« Le lieu d'implantation n'est pas complètement défini. Nous avons défini un secteur d'implantation, le plus approprié, puisqu'il se situe près de la halle olympique, du lycée du Grand Arc, pas très loin de l'hôpital et d'un quartier qui comprend beaucoup d'habitations et également, comme le disait Frédéric BURNIER FRANBORET, pas très loin non plus de la piscine de Gilly qui est un gros consommateur d'énergie.

Nous avons recensé plusieurs terrains susceptibles d'accueillir la chaufferie. Effectivement, le choix d'emplacement a changé déjà une première fois : il était prévu sur le parking actuel de la SAMSE mais nous n'avons pas souhaiter conserver cet emplacement, en raison notamment du projet que nous avons finalisé sur ce secteur et également dans le souci de ne pas ajouter de circulation de camions près du lycée.

Nous avons identifié différents terrains sur ce secteur-là et nous étudions lequel est le plus approprié en tenant compte des contraintes de circulation, sachant qu'il s'agit d'une rotation maximum d'un camion par jour, un camion maximum par jour dans le plus gros moment de chauffe. Par rapport à l'habitat, cette circulation de camions ne représente pas une nuisance. Il n'y a pas de réelle nuisance avec une chaufferie hors la question esthétique mais maintenant on fait de très belles choses. Nous avons eu des propositions qui sont très bien. Tenant compte des différentes contraintes, nous essayons de trouver l'endroit le plus approprié. »

**Noëlle AZNAR MOLLIEUX :**

« Concernant les émissions de particules : il y a les transports mais il y a également les émissions de particules qui nécessitent pour qu'elles soient bien maîtrisées de grandes cheminées. En terme esthétique, c'est toujours compliqué de les faire cohabiter avec du résidentiel ou du loisirs, comme c'est le cas.

Quand vous parlez des établissements scolaires, vous parlez de 17 établissements scolaires raccordables : cela inclut les écoles élémentaires et maternelles qui sont de votre compétence, mais qu'en est-il des établissements secondaires ? Parce que le lycée du Grand Arc est en restructuration et je pense qu'en terme de calendrier, ce n'est pas forcément

pertinent pour eux de se raccorder dans deux ou trois ans. »

**Frédéric BURNIER FRAMBORET :**

« Pour les établissements scolaires, il y a les dix écoles primaires, les trois collèges, les trois lycées et un centre de formation continue. Concernant le lycée du Grand Arc, ils ont eu le permis, ils ont démarré les travaux mais ils pourront être connectés au réseau de chaleur et on pourra également se brancher sur leur réseau dans l'éventualité d'une mutualisation, c'est à l'étude.

Concernant les émissions de particules, la construction de cette chaufferie permettrait une économie de 73 % des émissions de gaz à effet de serre, ce qui représente les trois quarts de la circulation automobile sur Albertville sur une année, donc c'est quelque chose d'énorme. Et toujours concernant les émissions de particules, on a voulu être plus rigoureux que la norme européenne qui, je crois est à 35 mg/nm<sup>3</sup> d'émission de particules, on sera en-dessous des 20 mg, qui est le seuil le plus bas aujourd'hui pour une chaufferie.

Pour finir la filière bois, c'est moins d'un camion par jour, six sur une semaine, pour 20 000 tonnes de bois que l'on va consommer par an.

Aujourd'hui, nous réfléchissons dans le cadre de l'intercommunalité à structurer une filière bois qui permettra une valorisation de notre territoire, une création d'emplois assurée puisque nous allons également mutualiser notre approvisionnement avec la chaudière bois d'Ugine qui est en cours de construction aujourd'hui, enfin en démarrage en tous les cas. Pour le bois utilisé, cela sera des plaquettes. J'espère avoir répondu à vos questions. »

**Claude BESEVAL :**

« Je ne me souviens plus, dans l'étude qui avait été faite en 2007 et que l'on avait repris, quel était le pourcentage bois/gaz ? »

**Frédéric BURNIER FRAMBORET :**

« Alors de mémoire, il me semble que c'était 80 % gaz et 20 % bois.

Maintenant c'est beaucoup plus équilibré, je ne peux pas donner exactement le chiffre, on vient de le recevoir et je n'ai pas eu le temps de le relire, mais c'est beaucoup plus équilibré afin de moins dépendre des énergies fossiles et plus du bois. »

**Philippe PERRIER :**

« Cette construction représente un coût de 17 millions HT et on verra dans la délibération suivante que vous proposez une APCP pour financer cette opération : 100 000 euros cette année, 10 millions d'euros en 2016 et 6,7 millions d'euros en 2017. On se demande comment on va pouvoir monter le budget 2016 avec un tel investissement qui nous est imposé. Si l'on vote l'APCP ce soir, il faudra bien trouver 10 millions d'euros en 2016 sur le budget de la ville. On peut penser que vous allez maintenir un budget d'investissement de l'ordre de 5 millions d'euros pour entretenir la ville et réaliser quelques petits travaux. On va peut-être avoir un budget d'investissement de l'ordre de 15, 16 millions d'euros, je crois que là on « pète les compteurs », si vous me permettez l'expression.

On voudrait savoir également comment va s'équilibrer ce budget annexe. La ville met au pot des sommes importantes, quels seront les équilibres ? Est-ce que ce budget sera équilibré, est-ce qu'il va coûter à la ville ? Est-ce qu'il va falloir chaque année redonner une subvention de fonctionnement pour équilibrer l'affaire. C'est vrai que ce soir on a très peu d'éléments, c'est quand même un dossier de 17 millions d'euros HT et reconnaissez que ce que l'on a sur la table ce soir c'est très peu de choses... »

**Madame le maire :**

« C'est un dossier de 17 millions d'euros HT qui va s'autofinancer dès que la livraison de chaleur sera effective ; ce sont des opérations qui s'autofinancent très facilement.

En 2016, nous verrons comment nous ferons : il n'y pas d'autres moyens à ma connaissance pour équilibrer un budget quand on réalise des investissements pour le bien de tous, il n'y a pas d'autres moyens d'équilibrer un budget si l'on a pas assez de recettes d'autofinancement en face que d'inscrire de l'emprunt, sachant que dès 2017 il y aura des recettes en face de l'emprunt pour le rembourser, cela ne pose aucun souci. »

**Philippe PERRIER :**

« Au moment du BP 2015, on parlait d'un désendettement de 250 000 euros par an mais là ce n'est plus du désendettement. Pour se désendetter il faut emprunter environ 1,7 million - il ne faut pas dépasser 2 millions si on veut se désendetter - mais là on ne va sûrement pas se désendetter puisque l'on va emprunter 10 millions voire 12 millions puisqu'il faudra bien continuer les investissements ville.  
Cela veut dire que vous avez fait un choix, celui de ré-endetter la ville. »

**Madame le maire :**

« Non, un budget, ce sont des dépenses et des recettes et en face, je vous dis que nous aurons des recettes. Il faut prendre un peu de risque. Quand vous dites, Madame AZNAR, qu'il ne faut pas s'endetter comme cela, on l'a vu, vous vous êtes endettés et en plus de cela, il n'y avait rien en face. Quand on veut faire avancer des projets, il y a un moment où forcément il faut se lancer et faire des investissements, et là nous savons qu'en face nous aurons une recette. Il faut voir un petit peu plus loin que le bout de son nez. »

**Philippe PERRIER :**

« Madame le maire, les recettes seront pour le budget annexe et non pas pour la ville. Ce ne sont pas ces recettes qui vont vous permettre de rembourser l'emprunt ; l'emprunt, il est pour vous, c'est la ville qui emprunte mais les recettes seront pour le budget annexe. Après s'il y a des excédents et que vous les repreniez sur le budget ville, là c'est une autre chose mais il faut déjà avoir des excédents sur le budget annexe, et cela ce n'est pas garanti.  
Autre question : quand ce réseau de chaleur sera-t-il opérationnel ? En 2018 ? Si c'est en 2018, cela veut dire que l'on aura emprunté pratiquement 17 millions d'euros pour cette opération sans aucune recette en face. »

**Madame le maire :**

« Nous aurons au moins le mérite d'avoir fait aboutir ce dossier que vous avez ressorti des tiroirs puisqu'il datait comme vous le dites de 2007, que vous avez traîné avec vous pendant six ans et que nous avons retrouvé à notre arrivée pas intact mais presque. Nous aurons au moins le mérite d'avoir pu réaliser cette construction, ensuite nous reparlerons finances mais ne vous inquiétez pas nous savons où nous allons. »

**Philippe PERRIER :**

« On verra si l'on termine le mandat avec 40 millions d'encours de dette ou 45 millions. On en discutera à ce moment-là, c'est ce qui risque d'arriver. »

**Madame le maire :**

« Pas du tout. »

**Noëlle AZNAR MOLLIEUX :**

« Petite explication de vote.

Nous étions plutôt favorables mais nous constatons que nous avons un dossier trop léger eu égard aux engagements financiers dont vient de parler Philippe PERRIER. C'est un peu regrettable que sur de tels dossiers on ait aussi peu d'information et de documentation, on les découvre en commission sans support papier, on découvre que tous les choix ont déjà été faits. Je pense qu'il y avait des étapes sans doute à respecter et c'est pour cette raison que nous nous abstenons parce que, bien évidemment, le principe d'un réseau de chaleur, d'une énergie propre et compétitive, nous ne pouvons qu'y souscrire mais pas de la façon dont vous nous présentez les choses. »

**Madame le maire :**

« Comme le disait Frédéric BURNIER FRAMBORET, le dossier définitif de notre prestataire pour l'étude est arrivé ce matin ; il nous l'avait présenté bien évidemment avant que nous vous propositions cette délibération mais ce dossier n'a pas pu vous être envoyé avant. Mais c'est un dossier que vous connaissez car, comme je le disais, vous l'avez traîné pendant six ans, les choses n'ont guère changé. »

**Noëlle AZNAR MOLLIEUX :**

« Ce n'est pas tout à fait le même et puis je suis ravie de savoir que vous l'avez retrouvé

car vous l'aviez perdu la dernière fois, il n'y avait aucune trace, vous l'avez dit plusieurs fois. »

**Madame le Maire :**

« C'est un autre dossier que nous avons retrouvé, effectivement, le dossier DALKIA. »

**Pascale MASOERO :**

« Je suis étonnée de votre intervention et d'une manière plus générale car les commissions sont des réunions au cours desquelles on peut poser toutes les questions qu'il y a à poser quand on veut une précision.

Les commissions, nous en avons régulièrement, elles durent assez longtemps, c'est chronophage mais ce n'est pas pour rien, et je m'aperçois que peu de questions sont posées par votre équipe lors des commissions alors que vous pourriez avoir des éclairages au lieu de feindre de découvrir des dossiers en conseil municipal. »

**Noëlle AZNAR MOLLIEUX :**

« Je ne peux pas vous laisser dire ça, vous venez de nous dire que le dossier est arrivé ce matin. Mais c'est excessivement important pour un réseau de chaleur, c'est la pièce maîtresse, c'est les choix technologiques, c'est les lieux d'implantation.

Aujourd'hui vous nous demandez de voter. On avait effectivement le contenu de la délibération tel qu'il nous est proposé mais on se rend compte que derrière on a une foule d'informations absolument essentielles que nous n'avions pas et nous ne pensions pas en être déjà aussi loin dans le dossier, car le document qui nous manque c'est une pièce essentielle du dossier. C'est sur la méthode que nous ne sommes pas d'accord. »

**Frédéric BURNIER FRAMBORET :**

« Juste pour préciser, Madame AZNAR, en commission cadre de vie, monsieur BESEVAL était là, on a présenté ce dossier, et aucune question n'a été posée lors de la commission, juste une question générale pour savoir en gros où elle était alors qu'en soi ce n'est pas fondamental. Ce n'est pas anodin mais ce n'est pas la question fondamentale eu égard à la remarque de monsieur PERRIER sur 17 millions d'euros, sur moins de 17 millions puisqu'il y a les subventions de l'ADEME qui vont venir minorer le coût. »

**Madame le maire :**

« Effectivement, l'investissement de la commune ne sera que de 11 millions d'euros et non de 17 millions puisqu'il y aura des subventions en face. »

**Philippe PERRIER :**

« Vous savez bien que l'on est obligé d'afficher 17 millions au budget, même si l'on attend 6 millions d'euros de subventions. A moins que vous ne vouliez vous mettre en dehors de la légalité. »

**Madame le maire :**

« Du tout, du tout, nous avons des services très compétents aux finances de la ville et je sais que les choses seront faites correctement, il n'y a pas de problème. »

## **DECISION**

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur**

**avec 6 ABSTENTIONS**

<b>N° 3-2-2</b>	SA
<b>OBJET</b>	<b>AFFAIRES FINANCIERES</b> <b>Autorisation de programme/crédits de paiement –</b> <b>Construction du réseau de chaleur – 2015-2016 - Ouverture</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	Hervé BERNAILLE

Comme évoqué précédemment lors de la proposition d'ouverture d'un budget annexe dédié, je vous rappelle que la ville d'Albertville souhaite réaliser un réseau public de chaleur urbain, qui a vocation à desservir indifféremment des usagers publics ou privés et comprend :

- deux chaufferies bois et deux chaufferies au gaz ;
- un réseau primaire de canalisations empruntant la voirie publique ou privée sous 16,5 kilomètres selon le schéma aujourd'hui à l'étude, desservant ainsi une grande partie de la commune ;
- la distribution d'environ 43 GWh par an à 140 abonnés potentiels, publics et privés.

Le coût total de construction des installations de production et de distribution de la chaleur est estimé à ce stade à 17,505 millions d'euros HT, avec un niveau de subvention attendu entre 37 et 42 % (fond chaleur de l'ADEME).

Le solde net à financer par la commune est ainsi estimé entre 10 et 11 millions d'euros, sachant que l'opération devrait pouvoir être financée en grande partie par des prêts bancaires bonifiés dédiés aux actions favorisant la transition énergétique, tels que ceux qui sont ouverts sur la période 2013-2017 par la Caisse des Dépôts et Consignations sur fonds d'épargne (enveloppe de 5 milliards d'euros).

Je vous rappelle que ce projet est géré au travers d'un budget annexe spécifique, assujetti à la TVA et régi par les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services industriels et commerciaux (SPIC).

Je vous propose donc de gérer cette opération d'équipement sous forme d'autorisation de programme/crédits de paiement au sein du budget annexe du réseau de chaleur pour ne pas geler inutilement ses crédits 2015.

Je vous propose :

- d'ouvrir une autorisation de programme pour cette opération pluriannuelle de construction du réseau de chaleur, à due concurrence d'un montant de 17,505 millions d'euros HT et selon la répartition par crédits de paiement, telle que présentée dans le tableau ci-après :

<b>N° AP/CP</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant global de l'AP en euros HT</b>	<b>CP 2015</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017</b>

2015-02	<b>Construction du réseau de chaleur</b>	<b>17 505 000 €</b>	<b>101 000 €</b>	<b>10 679 000 €</b>	<b>6 725 000 €</b>
	<i>Article 2031 – Frais d'études</i>	1 350 000 €	100 000 €	1 250 000 €	
	<i>Article 2033 – Frais d'insertion des marchés</i>	5 000 €	1 000 €	4 000 €	
	<i>Article 2154 – Matériel industriel chaufferies</i>	2 050 000 €		2 050 000 €	
	<i>Article 2155 – Outillage industriel chaufferies et sous-stations</i>	2 100 000 €		1 375 000 €	725 000 €
	<i>Article 2313 – Constructions chaufferies</i>	2 000 000 €		2 000 000 €	
	<i>Article 2315 – Installations, matériels et outillages techniques - réseau</i>	10 000 000 €		4 000 000 €	6 000 000 €

- de dire que les crédits 2015 sont inscrits au budget annexe du réseau de chaleur 2015 ;
- de retenir le principe du report automatique des crédits de paiement qui ne seraient pas consommés, sur les crédits de paiement de l'année N+1 de cette autorisation de programme.

### DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur**

**avec 6 ABSTENTIONS**

<b>N° 3-2-3</b>	SA
<b>OBJET</b>	<b>AFFAIRES FINANCIERES</b> <b>Budget annexe du réseau de chaleur – Budget primitif 2015</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	Hervé BERNAILLE
<b>Pièce jointe</b>	Budget annexe du réseau de chaleur – Budget primitif 2015

La commune a lancé le projet de création d'un réseau public de chaleur par la commune, qui est géré au travers d'un budget annexe régi par les dispositions budgétaires et comptables de l'instruction M4 dédiée aux services industriels et commerciaux.

Nous avons par ailleurs décidé l'ouverture d'une AP/CP pour gérer le plan de financement de son premier investissement.

Les crédits de paiement 2015 correspondent à la première phase d'études préalables au lancement des travaux de construction des chaufferies et du réseau primaire. Ils s'élèvent prévisionnellement à 101 000 euros HT (chapitre 20).

Ces premières dépenses sont financées intégralement à ce stade par une avance remboursable du budget général de la commune (chapitre 16).

Pour mémoire, ce projet devrait être éligible à des subventions tierces. Son plan de financement sera affiné dès leur notification.

Je vous propose :



- d'approuver le projet de budget primitif 2015 du réseau de chaleur tel qu'il est présenté et tel qu'il figure dans le document annexé au présent rapport, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 101 000 euros en section d'investissement.

### **DECISION**

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur**

**avec 6 ABSTENTIONS**

<b>N° 3-2-4</b>	SA
<b>OBJET</b>	<b>AFFAIRES FINANCIERES</b> <b>Budget annexe du réseau de chaleur - Avance remboursable 2015</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	Hervé BERNAILLE

La commune souhaite créer un service public de production et distribution de chaleur qui a vocation à desservir l'ensemble de son territoire.

Elle envisage ainsi de vendre de la chaleur à des abonnés tiers, tant publics que privés, ce qui :

- place le service dans le champ de l'assujettissement à la TVA, en tant que prestataire d'une livraison de bien ;
- conduit à gérer ses opérations au travers d'un budget annexe, régi par les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 destinée aux services publics industriels et commerciaux (SPIC).

Pendant la phase d'étude et de construction du réseau, le service ne dispose pas encore des produits de la vente de chaleur aux futurs abonnés et ne peut donc envisager d'équilibrer seul ses dépenses, au sens de l'article L.2224-1 du code général des collectivités territoriales.

Toutefois, l'article L.2224-2 de ce même code prévoit trois dérogations à ce principe général d'équilibre budgétaire intrinsèque, notamment lorsque la réalisation d'investissements lourds pour le service ne peut être financée sans hausse excessive des tarifs eu égard au nombre d'usagers.

Sachant que ce projet devrait bénéficier de subventions d'investissement importantes de la part notamment de l'ADEME, il devrait être en mesure à moyen terme d'assurer seul son équilibre financier, tout en proposant à ses usagers des tarifs énergétiques attractifs.

Je vous propose :

- d'accorder, notamment en application de l'article L.2224-2 du code général des collectivités territoriales, une avance remboursable de 101 000 euros au budget annexe du réseau de chaleur, destinée à supporter le coût des études préalables à son premier investissement, dans l'attente de sa mise en service courant 2017 ;
- de dire que les crédits nécessaires à ce versement sont inscrits au budget principal de la communale à l'occasion du vote de la décision modificative n°3.

### **DECISION**

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur**

**avec 6 ABSTENTIONS**

<b>N° 3-3-1</b>	
<b>OBJET</b>	<b>AFFAIRES FINANCIERES</b> SA <b>Budget principal – Décision modificative n°3</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	Hervé BERNAILLE
<b>PIECE JOINTE</b>	Budget principal – Décision modificative n°3

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2014 approuvant le budget primitif 2015 du budget principal de la commune ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 janvier 2015 approuvant la décision modificative n°1 2015 du budget principal de la commune ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 février 2015 approuvant la décision modificative n°2 2015 du budget principal de la commune ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés, notamment du fait de la notification par l'État des bases prévisionnelles de contributions directes et de certaines de ses dotations et allocations compensatrices de fiscalité, et de certaines dépenses d'investissement ;

Au vu des travaux et avis de la commission des finances du 09 mars courant ;

Je vous propose d'adopter la décision modificative n°3 du budget principal de la commune, telle qu'annexée à la présente délibération et détaillée ci-après.

**1. Section de fonctionnement :**

**1.2. En recettes de fonctionnement : + 95 527,00 euros**

Au vu de la notification des bases prévisionnelles de contributions directes et de certaines dotations de l'État et allocations compensatrices de fiscalité :

**Le chapitre 73 – impôts et taxes** passe de 17 453 753 euros à **17 443 990 euros**, soit **- 9 763,00 euros** :

- réduction des produits des contributions directes locales budgétés au budget primitif de 9 763 euros, ainsi ramenés à 9 540 634 euros.

Ils sont en évolution de + 311 581 euros / + 1,6 % sur 2014 (ils atteignaient alors 9 403 218 euros), sous le seul effet d'une augmentation des bases fiscales prévisionnelles (*comptes 73111*).

Il s'agit là de leur plus faible augmentation sur la période 2006-2015 :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 notifié	Evol 14/13	Evol 15/14	Evol moy 08-14
TH	19 049 997	19 651 904	20 775 880	21 698 548	21 982 223	22 747 617	23 597 513	24 103 340	24 385 326	24 662 000	1,16%	1,13%	2,7%
FB	17 114 976	17 766 369	18 452 869	19 363 123	20 287 412	20 828 330	21 136 831	21 602 453	22 078 393	22 521 000	2,16%	2,00%	3,0%
FNB	33 790	33 545	32 051	31 013	30 270	31 104	36 505	39 713	37 149	36 300	-6,90%	-2,29%	2,5%
<b>BASES</b>	<b>36 198 763</b>	<b>37 451 818</b>	<b>39 260 800</b>	<b>41 092 684</b>	<b>42 299 905</b>	<b>43 607 051</b>	<b>44 770 849</b>	<b>45 745 506</b>	<b>46 500 868</b>	<b>47 219 300</b>	<b>1,62%</b>	<b>1,54%</b>	<b>2,9%</b>
		3,5%	4,8%	4,7%	2,9%	3,1%	2,7%	2,2%	1,7%	1,5%			

Rappelons que la revalorisation forfaitaire des bases par l'État est cette année de + 0,9 % (elle vise à compenser l'inflation). La variation physique de nos bases ne s'élève donc qu'à + 0,7 %.

Nos taux d'imposition sont inchangés et apparaissent aujourd'hui en retrait des moyennes nationales 2014 :

Taux	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moy nat 2009	Moy nat 2014	Moy 73 2009	Moy 73 2014
TH	15,37%	15,37%	16,29%	16,29%	16,29%	16,29%	16,29%	16,29%	16,29%	14,97%	23,95%	11,57%	17,58%
FB	22,99%	22,99%	24,37%	24,37%	24,37%	24,37%	24,37%	24,37%	24,37%	19,32%	20,20%	20,03%	21,17%
FNB	90,51%	90,51%	95,94%	95,94%	95,94%	95,94%	95,94%	95,94%	95,94%	45,50%	48,53%	88,14%	96,75%

Du fait du seul effet bases, nos produits de contributions directes enregistrent une progression comparable à celles des bases fiscales :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 notifié	Evol 14/13	Evol 15/14	Evol moy 08-14
TH	3 193 253	3 534 693	3 580 904	3 705 587	3 844 035	3 926 434	3 972 370	4 017 440	1,17%	1,13%	3,7%
FB	4 242 315	4 718 793	4 944 042	5 075 864	5 151 046	5 264 518	5 380 504	5 488 368	2,20%	2,00%	4,0%
FNB	29 009	29 754	29 041	29 841	35 023	38 101	35 641	34 826	-6,46%	-2,29%	3,5%
<b>PRODUITS</b>	<b>7 464 577</b>	<b>8 283 240</b>	<b>8 553 987</b>	<b>8 811 292</b>	<b>9 030 103</b>	<b>9 229 053</b>	<b>9 388 515</b>	<b>9 540 634</b>	<b>1,73%</b>	<b>1,62%</b>	<b>3,9%</b>
	4,6%	11,0%	3,3%	3,0%	2,5%	2,2%	1,7%	1,6%			

**Le chapitre 74 – dotations, subventions et participations** passe de 5 297 143 euros à **5 402 433 euros**, soit + **105 290,00 euros** :

- hausse de 112 737 euros des recettes attendues de l'État au titre des dotations et allocations compensatrices de la fiscalité locale (*comptes 7483*), qui s'élèvent à ce stade à 4,253 millions d'euros,
- réduction de 7 447 euros des participations attendues de la fréquentation de nos équipements sportifs par les lycéens (*compte 7472*), qui représentent 25 553 euros contre 33 mille euros en 2014.

## 1.2. En dépenses de fonctionnement : + 20 000,00 euros

**Le chapitre 66 – charges financières** passe de 939 911 euros à **959 911 euros**, soit + **20 000,00 euros** :

- augmentation prudentielle de 20 000 euros des crédits de rattachement de charges financières – intérêts courus non échus / ICNE – compte-tenu de la hausse des crédits de recours à l'emprunt (*compte 66112*).

## 1.3. Autofinancement augmenté de + 75 527 euros pour atteindre 1 109 178,00 euros

L'effort d'épargne de la collectivité s'élève à ce stade à 2,309 millions d'euros lorsqu'on y ajoute les 1,200 million d'euros de dotations aux amortissements, quote-part obligatoire de notre autofinancement.

## 2. Section d'investissement :

## **2.1 En dépenses d'investissement : + 431 000,00 euros**

**Les chapitres 20-21-23 – dépenses d'équipement propre** passent de 4 255 747 euros à **4 585 747 euros** soit + **330 000,00 euros** :

- projet de remplacement du revêtement stabilisé du terrain de sport du Sauvay par un revêtement synthétique à hauteur de 660 000 euros TTC, qui fait partie notamment des dossiers de demande de financement par la DETR – dotation d'équipement des territoires ruraux (réservée aux moins de 20 000 habitants mais basée sur la population recensée en N-1) tel qu'évoqué dans une précédente délibération ce jour ;
- extension du programme de vidéoprotection avec l'ouverture d'une AP/CP dédiée, sachant que les 400 000 euros TTC de crédits de paiement 2015 ont d'ores et déjà été inscrits au budget 2015 (équipements et réseau de fibre optique). Ce projet est présenté pour cofinancement au fonds interministériel de prévention de la délinquance – FIPD ;
- nouvelle programmation de l'aménagement des équipements sportifs du CNSHN par la commune, suite à l'avenant n°1 au bail emphytéotique administratif qui exclut ces prestations pour une gestion directe par la commune en coordination avec la FFS. Cette opération donne lieu à l'ouverture d'une AP/CP et à la réduction des crédits ouverts pour 2015, qui passent de 600 000 euros à 270 000 euros TTC. Ces dépenses sont présentées pour cofinancement au centre national pour le développement du sport (CNDS) – et au conseil régional.

**Le chapitre 27 – autres immobilisations financières** passe de 10 000 euros à **111 000 euros** soit + **101 000,00 euros** :

- versement d'une avance remboursable au nouveau budget annexe du réseau de chaleur.

## **2.2 En recettes d'investissement : + 431 000,00 euros**

**L'autofinancement de la section d'investissement** est augmenté pour mémoire de **+ 75 527 euros**.

**Le chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées** passe de 4 910 799 euros à **5 266 272 euros**, soit + **355 473,00 euros** :

- le recours à l'emprunt long terme passe à ce stade de 3,616 millions d'euros à 3 971 468 euros (+ 355 473 euros), sachant que les opérations d'investissement inscrites à cette décision modificative n°3 devraient bénéficier de subventions tierces, notamment la DETR et le FIPD, qui seront budgétées dès leur notification et permettront de réduire le recours à l'emprunt ;
- la mobilisation des contrats de crédit-revolving (CLTR) reste inchangée à hauteur de 1 292 804 euros.

Le remboursement de l'encours bancaire long terme étant budgété pour 1,969 million d'euros et celui des CLTR pour 221 mille euros, soit un remboursement total de 2,191 millions d'euros, pour un recours à l'emprunt long terme de 3,971 millions d'euros, l'endettement net de la commune budgété à ce stade s'élève à + 1,780 million d'euros.

L'encours de fin d'année s'élève donc à 26,448 millions d'euros au vu de ces prévisions budgétaires, étant rappelé que notre objectif est de désendetter la commune d'au moins 250 000 euros en 2015, une fois intégrés les résultats antérieurs et acquis les subventions et produits de cession.

Je vous propose d'approuver cette décision modificative n°3 qui s'équilibre en dépenses et

recettes à hauteur de + 95 527 euros en fonctionnement et à + 431 000,00 euros en investissement.

## INTERVENTIONS

**Philippe PERRIER :**

« Simplement une observation, il aurait été mieux que l'on vote la DM en début de conseil parce que là on reparle du stade synthétique alors que l'on a déjà voté la délibération sur le fond sans avoir le budget. On a voté d'abord la dépense et la recette après. »

**Madame le maire :**

« Nous avons voté simplement une demande de subvention. »

**Philippe PERRIER :**

« Autant pour moi. »

**Madame le maire :**

« Nous avons volontairement placé la DM après. Il vaut mieux donner les explications en amont et ensuite concrétiser par la DM, cela me paraît plus logique. On peut très bien considérer à contrario que quand on vous propose la DM on ne vous a pas présenté les dossiers. Je pense qu'il est préférable de vous présenter les dossiers et ensuite de voter la DM, cela me semble plus logique. »

**Philippe PERRIER :**

« Il me semble que le cadre légal ne dit pas ça. »

**Madame le maire :**

« Nous sommes dans le cadre d'un même conseil municipal donc je ne pense pas que cela pose de problème, j'en suis même persuadée. »

## DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur**

**avec 6 ABSTENTIONS**

<b>N° 3-4</b>		SP
<b>OBJET</b>	<b>AFFAIRES FINANCIERES</b> <b>Subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association pour le développement d'Albertville et de son territoire par la culture (ADAC) - Organisation de l'événement « Un lenteur frénétique »</b>	
<b>RAPPORTEUR</b>	Pascale MASOERO	

L'association pour le développement d'Albertville et de son territoire par la culture (ADAC) organise un événement à Albertville le samedi 13 juin, intitulé *Une lenteur frénétique*, associant la compagnie de danse Man Drake du chorégraphe Tomeo Vergès.

Sous la forme d'un projet participatif ouvert à différentes structures du territoire (Le Chardon Bleu, le CAF, l'EM&D, la Résidence des 4 Vallées...) et des personnes volontaires, l'association souhaite métamorphoser le temps d'un après-midi, Albertville en "ville lente".

Des ateliers se dérouleront en amont de la manifestation autour de la gestuelle des participants.

Les commerçants seront associés, ainsi que d'autres structures en activité ce jour là (Médiathèque...).

La journée se terminera par le bal littéraire proposé dans la salle de spectacle du DÔME Théâtre et "l'illumination" du bâtiment.

L'objectif de cette manifestation est de proposer une forme qui s'inscrit dans la géographie quotidienne des habitants, et ainsi d'affirmer une présence de l'art dans l'espace public et de sensibiliser un public non connaisseur aux actions du DÔME Théâtre.

Le projet permet aussi de collaborer avec de nouveaux partenaires locaux, de les fidéliser et les surprendre autour d'un projet mêlant danse, écriture contemporaine, musique, fête et partage. Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 39 554 euros.

Pour la réalisation de ce projet, l'ADAC demande un soutien matériel et logistique à la commune, ainsi qu'une aide financière.

Je vous propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'ADAC pour soutenir l'association dans l'organisation de cette manifestation.

### **DECISION**

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur**

<b>N° 3-5</b>		SP
<b>OBJET</b>	<b>AFFAIRES FINANCIERES</b> <b>Tarifs 2014-2015 - Tarif réduit musée d'Art et d'histoire et audioguides</b>	
<b>RAPPORTEUR</b>	Pascale MASOERO	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 Avril 2014 accordant à Madame Martine BERTHET, Maire, délégation, dans les conditions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la fixation des tarifs des droits prévus au profit de la commune et qui n'ont pas un caractère fiscal, dans les limites définies ci-après : procéder à la révision périodique des tarifs existants, dans la limite de 4 % de majoration ou de réduction, ainsi qu'à la détermination des tarifs à caractère temporaire ou ponctuel, à la fixation de droits complémentaires aux tarifs existants ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal demeure seul compétent pour créer de nouvelles grilles tarifaires permanentes ;

Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle ligne de bus desservant la cité médiévale de Conflans, la Ville d'Albertville souhaite proposer aux usagers de la ligne un tarif réduit pour l'entrée au musée d'Art et d'histoire et la location d'audioguides pour visiter Conflans.

CONSIDERANT la nécessité de modifier les tarifs dans le cadre de la mise en place d'une offre spéciale pour découvrir le patrimoine local ;

Je vous propose :

- d'approuver l'application du tarif réduit pour les détenteurs d'un titre de transport du réseau *Je prends le bus* (ticket tamponné ou pass) pour les tarifs suivants :
- entrée au Musée : soit 1,50 euros au lieu de 3 euros ;
- location d'un audioguide pour une visite extérieure de Conflans : soit 2,50 euros au lieu de 5 euros.

Le Catalogue des Droits et Tarifs 2014-2015 sera complété en conséquence.

## DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur**

<b>N° 4-1</b>		SA
<b>OBJET</b>	<b>AFFAIRES GENERALES – CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Commission qualité de vie</b>	
<b>RAPPORTEUR</b>	Martine BERTHET	

Par délibération en date du 22 avril 2014, le conseil municipal a décidé de la formation et composition des différentes commissions municipales, notamment la commission qualité de vie : petite enfance, enfance, jeunesse, seniors, enseignement, sport, culture, santé, handicap, subventions aux associations comprenant les seize conseillers municipaux suivants, outre madame le maire, président de droit :

- ✓ Jean-François BRUGNON, vice-président
- ✓ Christelle SEVESSAND
- ✓ Aziz ABBAS
- ✓ Catherine TERRAZ
- ✓ Pascale MASOERO
- ✓ Bérénice LACOMBE
- ✓ Muriel THEATE
- ✓ David GUILLOT
- ✓ Marie Agnès LEROUX
- ✓ Fabrice ZANIVAN
- ✓ Chloé CHENAL
- ✓ Esman ERGUL
- ✓ Valérie AINAUD
- ✓ Dominique RUAZ
- ✓ Claudie LEGER
- ✓ Pierre POINTET

Valérie ROUGERON souhaitant intégrer cette commission municipale, je vous propose d'en porter le nombre à dix-sept et de procéder à la désignation du nouveau conseiller municipal au sein de cette commission.

Madame le maire demande s'il y a d'autres candidats.

Valérie ROUGERON est candidate.

Madame le maire demande au conseil municipal de décider de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

## DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,**

**DÉCIDE** de porter à dix-sept le nombre de membres de la commission

**DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres  
**et**

**PROCÈDE** à l'élection du conseiller municipal

**Valérie ROUGERON (33 voix)**  
est élue pour siéger au sein de la commission

-----

<b>N° 5-1-1</b>		ST
<b>OBJET</b>	<b>URBANISME-FONCIER</b> <b>Soumission des travaux de ravalement de façade à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal</b>	
<b>RAPPORTEUR</b>	Yves DUJOL	

Le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme, dispense de toute formalité administrative les travaux de ravalement de façade à compter du 1er avril 2014. Ces travaux ne sont plus soumis à déclaration préalable, sauf lorsqu'ils sont implantés dans un secteur sauvegardé ou dans un site classé ou en instance de classement, conformément à l'article R.421-2 du code de l'urbanisme.

Il convient de rappeler que par ravalement de façade, il est entendu toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté. La façade de l'immeuble comprend la partie bâtie maçonnée ainsi que tout élément constitutif tels que les dispositifs de fermeture (menuiseries extérieures, châssis, volets, persiennes, ferronneries, etc.), les modénatures (corniches, frises décoratives, etc.) et les ouvrages divers de protection (garde-corps, zingueries, etc.). Les travaux suivants sont donc considérés comme des travaux de ravalement de façade : nettoyage et rejointoiement des pierres, réfection d'enduits, nettoyage des modénatures, remplacement des éléments de fermetures, réfection des devantures commerciales, etc.

L'article R.421-17-1 du code de l'urbanisme donne la possibilité au conseil municipal de soumettre, par délibération motivée, les travaux de ravalement de façade à autorisation.

Considérant que les façades bâties composent le paysage urbain Albertvillois, notamment dans les quartiers du centre-ville et de Conflans, et que la préservation et la mise en valeur de l'harmonie des façades contribuent à affirmer le patrimoine et l'image de la commune ;

Considérant l'intérêt de la commune d'Albertville d'exercer un contrôle sur les travaux de ravalement de façade intervenant sur le territoire communal pour répondre à l'objectif d'amélioration du cadre de vie poursuivi par le plan local d'urbanisme approuvé le 17 novembre 2014 ;

Considérant que le conseil municipal d'Albertville a également soumis à demande d'autorisation l'installation de clôtures et le permis de démolir pour répondre aux mêmes objectifs ;

Il est proposé de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement de façade sur l'intégralité du territoire communal en application des dispositions de l'article R.421-17-1 du code de l'urbanisme.

Je vous propose :

- de soumettre les travaux de ravalement de façade à déclaration préalable sur l'intégralité du territoire communal en application des dispositions de l'article R.421-17-1 du code de l'urbanisme ;
- d'autoriser madame le maire ou un adjoint ayant reçu délégation à accomplir toutes formalités à cet effet.

## **DECISION**



**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur**

<b>N° 5-1-2</b>	ST
<b>OBJET</b>	<b>URBANISME - FONCIER</b> <b>Exclusion du champ d'application du DPU - 22 lots issus du lotissement Léon Pierre 420 à 600 rue Edouard Piquand</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	Yves DUJOL
<b>Pièces jointes</b>	Plans

Par délibération en date du 1 juillet 2013, le conseil municipal avait instauré un droit de préemption urbain sur les zones urbaines « U » et l'ensemble des zone d'urbanisation future « AU » du territoire Communal.

En vertu de l'article L.211-1 alinéa 4 du code de l'urbanisme « lorsqu'un lotissement a été autorisé, la commune peut exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus dudit lotissement ».

Afin de simplifier la procédure, il est souhaitable d'exclure du champ d'application de ce dispositif réglementaire, la vente des lots du lotissement dénommé LEON PIERRE autorisé suivant arrêté en date du 24 janvier 2014, sous le numéro PA 073 011 13 D3002.

Vu l'article L.211-1 alinéa 4 du code de l'urbanisme ;

Je vous propose :

- de vous prononcer sur l'exclusion du champ d'application du droit de préemption urbain les ventes des lots issus du lotissement LEON PIERRE sis 420 à 600 rue Edouard Piquand ;
- d'autoriser madame le maire ou à défaut un adjoint ayant reçu délégation à accomplir toutes les formalités à cet effet.

**DECISION**

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur**

<b>N° 5-2-1</b>	ST
<b>OBJET</b>	<b>URBANISME - FONCIER</b> <b>Cession foncière commune/LES PAPILLONS BLANCS – Quartier BANETON</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	Yves DUJOL
<b>Pièce jointe</b>	Plans

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme fixe parmi ses grands axes une orientation majeure :  
Orientation 1-4 : conforter la mixité des fonctions urbaines au sein des quartiers et

renforcer leur rôle de pôles de vie.

Le quartier du Val des Roses-Commandant Dubois constitue un des pôles de vie du territoire communal. Il comporte d'emblée des commerces de proximité, des services, la maison communale du parc, la poste et des équipements publics. La ville projette une action forte visant conforter ce pôle de vie par l'implantation de nouveaux services liés au domaine médico-social en application du PADD.

Cette action consiste en l'aménagement foncier du quartier Baneton par la suppression du stade actuel Baneton.

Ce stade est en effet sous-utilisé et générateur de coûts d'exploitation très importants et disproportionnés par rapport à son utilisation. La ville opte donc pour rationaliser ses dépenses d'exploitation des équipements sportifs en créant un nouveau terrain de sport sur le parc olympique et en augmentant l'utilisation du grand stade par une gestion dynamique de son planning quotidien.

Un site médico-social verra le jour à la place du stade Baneton sur son emprise foncière aménagée. Il regroupera diverses structures et équipements liés à la santé publique, à l'action sociale et à l'enfance. Il comportera un parc de stationnement foisonné et un espace vert commun à ces équipements. Ce nouveau pôle sera résolument orienté vers le développement durable par la conception de son aménagement urbain et des projets architecturaux qui verront le jour en 2016.

Une parcelle de terrain nu d'environ 6 000m<sup>2</sup> sera cédée à l'association les Papillons Blancs en vue de l'installation d'un institut médico-éducatif (IME) fonctionnant en internat et en semi internat, un centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et deux services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD).

Ce tènement foncier issu des parcelles communales cadastrées section AZ n°145 et 36 sises rue Commandant Dubois et rue des Frères Gibello sera cédé à l'association les Papillons Blancs au prix de 100 euros HT le m<sup>2</sup> soit 600 000 euros HT.

France Domaine a entériné les modalités financières ci-dessus décrites par avis du 16 février 2015.

Vu l'exposé qui précède ;

Je vous propose :

- de céder à l'association les Papillons Blancs un terrain d'une surface d'environ 6 000 m<sup>2</sup> issu des parcelles cadastrées section AZ n°145 et 36, au prix de 100 € HT le m<sup>2</sup> soit 600 000 € HT;
- d'autoriser madame le maire ou un adjoint en ayant délégation à signer le compromis de vente et l'acte de vente subséquents ;
- d'autoriser madame le maire ou un adjoint ayant délégation à accomplir toutes formalités à cet effet.

## INTERVENTIONS

### **Philippe PERRIER :**

« Simplement une observation sur la réaction de la population du Val des roses, notamment des riverains, qui sont scandalisés par votre proposition de vendre ce stade qui fait partie du patrimoine du quartier, dont les scolaires comme les habitants pouvaient profiter en famille, sur lequel le club de foot aussi s'entraînait régulièrement le soir.

La population est stupéfaite, elle vous a envoyé une pétition à ce sujet. On remarque que sur ce dossier il n'y a pas eu de concertation, vous avez décidé et vous faites, peu importe

ce que pensent les gens.

Il est vrai que c'est aussi une conséquence de votre choix de céder le bâtiment ex-CEBAL à l'entreprise SAMSE : c'est quelque chose d'incroyable puisque la SAMSE aurait pu s'installer ailleurs et on aurait pu mettre les crèches sur le terrain CEBAL, de même que les Papillons Blancs, il y avait assez d'espace autour pour loger tout le monde.

Maintenant c'est sûr qu'avec votre politique d'aménagement de la ville, il vous manque des espaces et vous êtes en train de vendre un stade, ce n'est pas rien. Je pense que là vous manquez de vision d'avenir parce qu'Albertville est une commune qui grandit et je pense que les clubs vont se développer à moins que Jean-François BRUGNON ne nous dise le contraire, qu'il soit pessimiste pour l'avenir du club de foot et d'autres clubs de la ville.

Je pense que l'on devra construire une école dans cette ville et l'on aura besoin d'espaces verts, d'espaces où l'on se sente bien, d'espaces à vivre. C'est vrai que la bétonnisation dans le quartier du Val des roses c'est quelque chose, il y a une densification de l'habitat qui est très importante, on a besoin d'avoir des espaces de repos, je dirais des poumons verts ; je pense qu'il faut arrêter de densifier ce quartier puisque les gens ont besoin de se reposer, ils ont besoin d'être bien et ce n'est pas en bétonnant comme vous le faites que vous allez améliorer la qualité de vie dans le quartier. »

**Madame le maire :**

« Effectivement, il y a beaucoup de population dans ce quartier très agréable et cette population a besoin d'espaces de santé, de crèches, de maison de l'enfance tout près de chez elle. Dans ce projet, nous avons surtout la maison de santé et de l'enfance qui va regrouper à la fois une maison de santé pluridisciplinaire - on ne doit pas avoir les mêmes échos parce que les gens me disent être ravis d'avoir une maison de santé ici, ravis d'avoir une crèche dans des locaux neufs.

Je n'habite pas au Val des roses mais je suis maire d'Albertville et je peux vous dire que je vais partout dans Albertville, que je me promène, que je discute, que je vais aux assemblées générales des associations – souvent ils me disent c'est la première fois que l'on y voit le maire. Je suis le maire de tout le monde et je discute avec tout le monde. Nous avons tous les mêmes échos qui semblent dire que c'est un projet formidable.

Vous parlez de cette pétition qui concerne l'immeuble qui est juste là. En fait, vous brandissez de telles sorcières devant eux qu'ils pensaient qu'ils allaient avoir un immeuble en face d'eux. Ce n'est pas du tout ça, la maison de l'enfance et de la santé sera un petit bâtiment avec au maximum une partie en R+2, tout le reste sera en rez-de-chaussée. Je leur ai fait un courrier de réponse en ce sens.

Par ailleurs, comme vous pouvez le voir sur ce plan, des espaces verts seront conservés, une partie en parcs et aires de jeux pour la maison de l'enfance puisque le centre de loisirs les pommiers sera transféré également dans ces nouveaux locaux au plus grand bonheur de tous, à la fois des agents qui y travaillent et des enfants puisqu'ils auront des locaux neufs et adaptés. Nous réaliserons des économies de fonctionnement avec une cuisine et un restaurant mutualisés dans ces locaux.

Je pense que c'est un beau projet avec des espaces verts conservés et également des jeux pour les enfants dont les habitants du quartier pourront très largement profiter. C'est une mise en valeur de leur quartier, c'est leur apporter des services.

Nous ne pensons pas du tout bétonner le quartier puisqu'au contraire nous avons de très beaux projets sur ce quartier avec Val Savoie Habitat dans le cadre du contrat de ville, nous voulons requalifier à la fois les 3 Tours et l'espace urbain aux environs des 3 Tours au niveau de l'avenue Sainte Thérèse. D'autre part, un opérateur privé va construire dans le délaissé derrière les commerces du Val des roses. Cela amènera des familles nouvelles qui auront besoin d'avoir une crèche à proximité, ce seront surtout des appartements configurés pour de jeunes ménages. Et puis à l'arrière, un autre programme de logements inter-générationnels est prévu.

Je pense que c'est le moment idéal pour installer cette maison de l'enfance et de la santé dans ce quartier et participer à sa rénovation urbaine. »

**Jean-François BRUGNON :**

« Philippe, tu as parlé du foot tout à l'heure, comme l'a rappelé madame le maire, ce projet de stade synthétique a été réalisé en parfaite concertation avec l'ensemble des clubs sportifs, notamment avec le foot, ils attendent ce terrain synthétique depuis plusieurs

années.

Le terrain stabilisé n'était presque plus utilisé, quand vous tombez ça râpe, les jeunes ne vont plus dessus. Il était utilisé une fois tous les 3 ou 4 ans pour des championnats de France de boules. En concertation avec le club de boules, ils ont admis que l'on pouvait très bien organiser un championnat de France sur l'espace olympique. On a toutes les garanties des sportifs, notre but étant d'aider les clubs sportifs. Par ailleurs, on diminue le coût de fonctionnement. Un terrain synthétique engendre beaucoup moins de frais de fonctionnement qu'un terrain en herbe : on gagne en hommes, en eau. »

**Madame le maire :**

« Je ne peux pas vous laisser dire que l'on construit cette maison de l'enfance ici car on ne sait pas où la mettre ailleurs. Ce n'est pas ça du tout, c'est un choix volontaire pour apporter ces services précisément dans ce quartier. Cela n'a rien à voir avec la SAMSE dans le bâtiment CEBAL, ce sont des choix délibérés d'apporter ces services là où la population en a besoin et non sur une zone excentrée, de la même façon que c'est une volonté d'installer des équipements sportifs au milieu d'un tènement d'équipements sportifs et non au milieu de zones économiques. »

**Catherine TERRAZ :**

« Au regard de mes permanences, au regard des courriers que je reçois, au regard des assemblées générales quand je me déplace, beaucoup de salutations des Albertvillois pour la création de cette crèche tant attendue, je rappelle que les listes d'attente sont longues pour une place de crèche.

C'est aussi l'optimisation des deux structures que l'on va regrouper, les halte-garderies des ptits loups et des colombes, avec sous un même toit du personnel qui pourra travailler ensemble. Cela facilitera toutes les questions de remplacements de maladie, de congés.

Ce sont des bâtiments qui sont vieillissants, qui ne répondent plus aux normes que la CAF nous impose, sur la préparation des repas notamment. De même pour le bâtiment des pommiers, un bâtiment extrêmement vieillissant lui aussi, avec des peintures, des huisseries qui ne conviennent plus pour un accueil convenable des enfants.

L'intérêt de regrouper le centre de loisirs les pommiers et la structure crèche, c'est de travailler aussi sur le lien qui pourra se créer entre les deux structures pour faciliter le passage des enfants entre les deux.

On est dans une cohérence sur une politique de l'enfance. C'est beaucoup de salutations au quotidien que je reçois pour ce beau projet de crèche et centre de loisirs. »

**Claude BESEVAL :**

« Sous l'ancienne municipalité, ces trois projets étaient prévus sur le terrain annexe de CEBAL, pas très loin de ceux-ci.

A propos du terrain annexe de CEBAL, j'ai vu une pelle qui travaillait dans le terrain de la commune. Y a-t-il quelque chose de prévu ? »

**Madame le maire :**

« Quels terrains annexes ? »

**Claude BESEVAL :**

« Les 6 500 m<sup>2</sup> sur lesquels ce projet était prévu. Est-ce-que c'est la SAMSE qui rachète ? »

**Madame le maire :**

« Je suis étonnée car nous avons passé l'acte au conseil municipal de novembre ou de décembre dans la même délibération et j'ai signé le compromis de vente le 31 décembre.

Le terrain fait l'objet d'une cession, les deux bâtiments d'un échange. La vente du terrain s'élève à un peu plus de 600 000 euros pour la commune.

De la même façon, je rappellerais que les Papillons Blancs sont absolument ravis de venir ici à côté de la crèche et que pour eux, c'est absolument essentiel d'avoir la crèche à proximité. Des promesses, ils en ont eues par le passé... là, c'est concret et d'ici 3 ou 4 mois, nous aurons signé la vente définitive, ils auront enfin ce terrain qu'ils attendent depuis de si nombreuses années et qui, plus est, à côté de la crèche. Pour la commune c'est très bien, la vente de ces terrains aux Papillons Blancs et à OVE est un très bon équilibre

puisque, comme nous l'avions annoncé lors de notre campagne, nous souhaitons réaliser des projets qui s'équilibrent. »

**Noëlle AZNAR MOLLIEUX :**

« Le projet des Papillons Blancs a émergé sur la fin du mandat et ils avaient à l'époque de sérieuses inquiétudes sur leurs capacités financières. On ne peut pas vous laisser dire que l'on a mis six ans, on ne pouvait pas deviner en 2008 qu'ils auraient un projet de déménagement de l'IME.

Pour revenir très rapidement sur la méthode, vous nous expliquez que vous avez répondu aux pétitionnaires. Le simple fait qu'il y ait une pétition, qu'il y ait une inquiétude, cela montre bien le problème de votre méthode : vous implantez un gros pôle médico-social, c'est un projet phare et pas une minute vous vous êtes dit que vous pouviez aller rencontrer les gens sur place, leur parler, désamorcer leurs inquiétudes éventuelles.

Nous sommes contents de savoir que vous leur avez envoyé un courrier car il y a tellement de gens qui attendent des réponses à des courriers, dans le monde associatif. On ne doit pas rencontrer les mêmes personnes...

Vous êtes obligés d'aller maintenant expliquer l'intérêt du projet, cela veut bien dire qu'il y a un problème de démarche.

C'est comme pour le tennis, vous vendez CEBAL et après vous vous dites il y a des tennismen qui l'utilisent, qu'est-ce-que l'on va en faire ? Et à ce jour, l'on n'a pas de solution. Vous ne vous préoccupez ni des usagers ni des résidents. »

**Madame le maire :**

« On peut parler de la boîte de nuit car c'est effectivement une des casseroles de plus que vous nous avez laissée puisque je reçois parmi les courriers au moins une fois par semaine une plainte sur le bruit généré. C'est vraiment problématique et irresponsable d'avoir signé un acte de permis de construire dans un lieu résidentiel ; même les personnes qui résident de l'autre côté de la 2x2 voies m'envoient des courriers de plainte.

Mais cela fait partie effectivement des nombreuses choses qui ont été signées au mois de février, mars. Il y a en a quelques unes des casseroles comme celle-là, faites tellement vite, dans la précipitation, pour arriver à faire quelque chose avant la fin du mandat. C'est une catastrophe.

Concernant le tennis, figurez-vous que contrairement à ce que vous pouvez dire, penser ou faire croire, le tennis, je connais leurs préoccupations, je sais ce quelles sont depuis très longtemps puisque j'étais vice-présidente en charge de la halle olympique où le tennis était hébergé et que nous savions avec mon prédécesseur qu'il fallait trouver des solutions de relogement, ce n'est pas quelque chose que j'ai découvert.

Il a toujours été question pour nous de leur trouver un autre local et cette opération SAMSE était tout à fait adéquate pour reloger à la fois le tennis avec deux courts couverts, le boulodrome qui est en train de s'effondrer et également la pétanque dont les locaux sont en très mauvais état.

Les clubs sont ravis de ce projet, il n'y a que vous qui ayez des échos négatifs.

Quant aux nombreux courriers auxquels je ne réponds pas, peut-être que si des réponses avaient été faites au mandat précédent je n'aurais pas été submergée de courriers et de demandes de rendez-vous comme je l'ai été pendant cette première année de mandat. »

**Philippe PERRIER :**

« A partir du mois de juillet le club de tennis n'aura plus de toit. Et cela va poser un problème dès le mois d'octobre. Je sais que vous avez proposé la solution d'Ugine qui n'est pas viable du tout. »

**Madame le maire :**

« J'avais proposé Ugine, ça ne convenait pas donc on étudie d'autres solutions. »

**Philippe PERRIER :**

« Quelles solutions, pour nous le club de tennis est sans toit pour la saison d'hiver qui arrive, ils n'ont pas de solutions ? »

**Madame le maire :**

« Effectivement avec les problèmes que nous avons rencontrés au niveau du gymnase rue des fleurs, une casserole de plus, il nous manque maintenant un gymnase et je peux vous dire que cela ne facilitera pas les choses pour reloger le tennis pendant un hiver, c'est certain. »

**Philippe PERRIER :**

« Alors, quelles solutions avez-vous pour le tennis ? »

**Madame le maire :**

« Il y a des solutions, nous allons trouver des solutions avec les gymnases et d'autres villes environnantes, pas Ugine, puisque beaucoup de leurs adhérents viennent de Chambéry, nous trouverons plutôt une commune qui les accueillera entre Albertville et Chambéry. »

**Philippe PERRIER :**

« C'est quand même scandaleux : on a l'un des clubs les plus importants de la Savoie avec plus de 300 adhérents, avec des formateurs, des salariés. Vous allez tout foutre en l'air simplement pour faire plaisir à la SAMSE qui a envie de s'installer rapidement. On pouvait simplement décaler l'arrivée de la SAMSE d'un an et il n'y aurait pas eu de problème pour le club de tennis.

Vous avez décidé apparemment dernièrement, ça a peut-être changé, de les mettre à la place de la SAMSE mais seulement pour les installer là-bas il faut déjà dépolluer le site. On va planter le club de tennis pendant deux hivers, je pense que vous faites des erreurs de politique d'aménagement qui sont coûteuses pour la population et coûteuses pour les clubs d'Albertville. »

**Madame le maire :**

« Je vais juste vous demander de replacer les choses au niveau où elles doivent l'être c'est-à-dire qu'entre l'économie, les emplois, une entreprise qui cherche de nouveaux locaux depuis des années que personne n'a été capable de lui trouver et un club de tennis qui a besoin d'être hébergé, c'est-à-dire 300 personnes dont la moitié viennent des environs - je n'ai rien contre le club de tennis, c'est un club performant, le travail qu'ils ont fait est formidable - mais quand, en face, on met en balance l'économie, les emplois, une entreprise, je suis désolée mais le choix, il est tout de suite fait. »

**Philippe PERRIER :**

« Pour la SAMSE on a quand même aménagé 20 hectares, me semble-t-il, à Gilly rive gauche. Je ne vois pas pourquoi une entreprise n'irait pas dans une zone industrielle et resterait en ville à côté de résidences principales. »

**Madame le maire :**

« La SAMSE ne voulait pas aller là-bas. La SAMSE, si elle trouve un autre terrain ailleurs, à Montmélián par exemple, partira et que deviendront les salariés, ils feront les 30 kms à chaque fois aller et retour ? Nous préférons avec mon équipe privilégier l'emploi et l'économie ici, à Albertville. »

**Jean-François BRUGNON :**

« Le tennis est important pour nous bien évidemment, nous allons demander aux autres clubs de libérer quelques créneaux. On ne va rien saborder du tout, l'emploi est prioritaire mais nous n'oublions pas le tennis. »

**Madame le maire :**

« Nous leur demandons un hiver de patience pour qu'enfin tout le monde soit bien logé. Les gens du tennis sont des gens qui comprendront, il n'y a pas de problème. »

## **DECISION**

**Le conseil municipal, à la MAJORITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur**

**avec 5 ABSTENTIONS et 1 VOTE CONTRE**

<b>N° 6-1</b>		SP
<b>OBJET</b>	<b>CULTURE-PATRIMOINE</b> <b>Visites guidées - Renouvellement de la convention de partenariat avec la fondation FACIM</b>	
<b>RAPPORTEUR</b>	Pascale MASOERO	
<b>PIECE JOINTE</b>	Convention de partenariat	

La Ville d'Albertville, labellisée Ville d'art et d'histoire depuis 2003, propose des visites guidées animées par des guides conférenciers agréés par le ministère de la Culture et de la Communication. De son côté, la Fondation FACIM gère le label Pays d'art et d'histoire des Hautes vallées de Savoie : par le biais de ses guides conférenciers agréés, elle anime des visites guidées sur un territoire voisin de celui d'Albertville.

Selon les termes de la convention Villes et Pays d'art et d'histoire, les guides conférenciers possèdent une compétence régionale. Néanmoins, dans un souci de déontologie, il est convenu que leur champ d'action se limite à la ville ou au territoire pour lequel ils ont reçu leur agrément.

Une convention de partenariat conclue entre la Ville d'Albertville et la Fondation FACIM permet de préciser les conditions dans lesquelles s'effectuent, pour des groupes constitués, les circuits combinant la découverte du territoire d'Albertville et celle du territoire des Hautes vallées de Savoie.

L'objectif est double : garantir que les visites guidées sont assurées par des guides conférenciers agréés sur le territoire où se déroule la visite, simplifier les démarches des clients qui souhaitent effectuer un circuit combinant visites sur le territoire d'Albertville et visites sur le territoire de la Fondation FACIM.

La précédente convention, conclue pour une durée de deux ans, prend fin en avril 2015. Ce partenariat FACIM/Ville d'Albertville mérite d'être poursuivi et développé car il facilite l'organisation des itinéraires pour les responsables de groupe, il apporte à Albertville une visibilité supplémentaire tout en reconnaissant la spécificité de son label Ville d'art et d'histoire et l'expertise de son équipe de guides conférenciers.

Je vous propose :

- d'autoriser madame le maire ou un adjoint ayant reçu délégation à signer le renouvellement de la convention de partenariat avec la Fondation FACIM pour une durée de trois ans à compter de la date de signature.

### **INTERVENTIONS**

**Noëlle AZNAR MOLLIEUX :**

« Nous avons oublié simplement un aspect, indépendamment du débat qui nous a animé autour du stade Baneton, lors des rencontres que nous avons pu avoir avec les habitants – nous ne sommes pas à l'initiative de la pétition, ils n'ont pas besoin de nous - mais simplement, un vieil Albertvillois nous a indiqué qu'à sa connaissance, cela reste à vérifier, le stade Baneton avait été aménagé sur un terrain qui avait fait l'objet d'un legs à la ville avec une clause suspensive disant que ce terrain devait être à vocation sportive et de loisirs. »

**Madame le maire :**

« Merci pour l'information, mais les vérifications ont été faites et nous n'installons pas des

immeubles d'habitation, des entreprises mais bien des établissements à vocation médico-sociale ce qui correspond bien à l'esprit du legs.  
J'en profite également pour dire que si aucune réunion publique n'a été organisée pour présenter ce projet c'est parce que nous sommes en période de campagne électorale et que je ne pouvais pas faire de présentation publique mais dès que la campagne sera terminée nous irons en réunion publique comme nous nous y étions engagé, comme nous l'avions promis, comme nous l'avons déjà fait à Conflans par exemple pour expliquer ce que nous faisons. »

**Jean-François BRUGNON :**

« En vous écoutant depuis le début, j'ai compris pourquoi il y avait eu tant d'immobilisme depuis six ans. »

**Madame le maire :**

« Je terminerais pas dire que nos amis des Papillons Blancs qui mènent une si belle action sur Albertville prendront note de votre opposition à ce projet. »

**DECISION**

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur**

**7-1 Convention d'organisation entre la commune d'Albertville et la société Critérium du Dauphiné Organisation – Grand départ du Critérium du Dauphiné**

**QUESTION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR**

-----

<b>N° 8-1</b>		SA
<b>OBJET</b>	<b>MARCHES PUBLICS</b> <b>Achat d'électricité - Adhésion au groupement de commandes du SDES 73</b>	
<b>RAPPORTEUR</b>	Frédéric BURNIER FRAMBORET	
<b>PIEC JOINTE</b>	Convention de groupement de commandes	

La loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'électricité) du 7 décembre 2010 prévoit la fin des tarifs réglementés de vente (TRV) jaunes et verts au 31/12/2015 (tarifs dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA).

Tous les acheteurs publics concernés par ces tarifs seront dans l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité.

Afin d'être en conformité avec le code des marchés publics et de bénéficier de l'appui technique du SDES 73 ainsi que de sa force économique, nos achats seront satisfaits en adhérant à ce groupement de commandes départemental.

Je vous propose :

- de décider de l'adhésion de la commune d'Albertville au groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité dont le SDES 73 assurera le rôle de coordonnateur ;
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente ;



- d'autoriser madame le maire à signer la convention constitutive du groupement ;
- d'autoriser madame le maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;
- de décider que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière est déterminée à l'article 7 de la convention constitutive du groupement ;
- de donner mandat au Président du syndicat départemental d'énergie de la Savoie pour signer et notifier les marchés conclus dont la commune d'Albertville sera partie prenante ;
- de donner mandat au coordonnateur afin qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison.

### **DECISION**

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur**

<b>N° 8-2</b>	SA
<b>OBJET</b>	<b>MARCHES PUBLICS</b> <b>Protocole transactionnel - Mission de maîtrise d'œuvre pour le Service d'Eau Potable</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	Frédéric BURNIER FRAMBORET
<b>PIECE JOINTE</b>	Projet de protocole

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics ;

VU le code civil et notamment ses articles 2044 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 22 avril 2014 autorisant madame le maire à signer les marchés à procédure adaptée ;

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de renouvellement/création de conduite d'eau potable ainsi que la rénovation de réservoirs, une simple demande de devis avait été effectuée. En effet, l'estimation du besoin était alors inférieure à 20 000 € HT.

Le souci est que l'offre du candidat retenu se situait d'emblée à 28 600 € HT. Une première commande a été passée pour 11 900 € HT le 4 juin 2013 puis deux autres commandes, respectivement à 5 000 € HT et 7 800 € HT le 2 mai 2014.

Le besoin a été mal défini et compte tenu des montants en jeu, un marché public aurait du être lancé (montant supérieur à 20 000 € HT). A ce jour, les prestations de l'ingénieur conseil sont pratiquement terminées.

Une somme à hauteur de 11 900 € HT a déjà pu être versée à l'ingénieur conseil. Se pose le problème des sommes restant à payer soit 12 800 € HT (les prestations pour Gambetta ayant été annulées).

Compte tenu des montants en jeu et de l'absence de marché public, il n'existe aucun moyen

pour pouvoir payer cette somme.

Je vous propose :

- de décider le versement d'une indemnisation, par voie transactionnelle et à titre définitif, au cabinet SCERCL à hauteur de 12 800 € HT, dès lors que les prestations auront été réceptionnées ;
- d'autoriser madame le maire à signer avec le cabinet SCERCL le protocole transactionnel afférent.

## INTERVENTIONS

**Madame le maire :**

« Quand je parlais de casseroles en voilà une de plus mais que nous espérons pouvoir régler. »

**Claude BESEVAL :**

« On s'y attendait à celle-ci. 2008-2009, je ne vais pas vous rappeler ce que l'on a du payer que ce soit la cuisine centrale, le château Manuel où les travaux de démolition en face de la mairie, ce n'était pas des sommes comme celle là... »

**Madame le maire :**

« Cela aurait dû vous servir de leçon. Excusez-moi mais là, c'est bien de vous dont il s'agit. Ce sont les problèmes dont j'ai hérité et qu'il faut que je solutionne. »

**Yves DUJOL :**

« Je suis surpris d'entendre des réactions de votre part alors que l'on est dans l'illégalité... Et vous donnez des leçons de comptabilité, d'urbanisme, et vous finissez par des leçons de droit. »

**Philippe PERRIER :**

« Le sujet n'était pas là, monsieur DUJOL. »

**Madame le maire :**

« Le sujet était quand même d'arriver à régler cet impayé à quelqu'un qui a fait un travail et qui ne peut pas être payé parce que vous n'avez pas fait les choses de façon réglementaire et que le trésorier refuse donc de payer. »

**Philippe PERRIER :**

« C'est vrai qu'il y a eu 40 millions d'investissements sur le mandat, il faut relativiser. »

**Madame le maire :**

« Il y a quelque chose qui m'échappe, je n'ai pas saisi si c'était une boutade. 40 millions d'investissement sur le mandat, où alors ? Je ne vois pas où ont été investis ces 40 millions, c'est ça qui m'étonne. »

## DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur**

## INTERVENTION

**Madame le maire :**

« Alors pourquoi un conseil aussi rapproché, la question a été posée en commission : parce que nous avançons vite dans nos projets, nous avons des délibérations à passer de façon

régulière. »

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ  
LA SÉANCE EST LEVÉE À 21h05**